

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—E.-U., \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.

On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. XIII.

No. 24.

Prix du numéro : 7 centins.—Annonces, la ligne : 10 centins
Toute communication doit être affranchie.

Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par un bon sur la poste.

JEUDI, 15 JUN 1882

AVIS

L'Administration de *L'Opinion Publique* fait appel aux abonnés retardataires et les prie de payer ce qu'ils doivent dans le plus bref délai. Elle regretterait d'user de sévérité à l'égard de ceux qui ne répondraient pas à cet appel. Les améliorations qui ont été faites à ce journal ont demandé et demandent tous les jours beaucoup de dépenses. Les abonnés en tiendront compte à l'Administration, elle ose l'espérer. *L'Opinion Publique* est une publication nationale qui mérite d'être encouragée. Ses nouveaux propriétaires feront tous les efforts possibles pour répondre au désir de tous ceux qui leur donneront leur patronage. Rien n'est changé quant aux conditions d'abonnement : Pour le Canada, \$3.00 par an ; pour les Etats-Unis, \$3.50.

S'adresser à la CIE LITHOGRAPHIQUE BERLAND, Bureaux de *L'Opinion Publique*, 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

CE QUE'ELLE DEVAIT ÊTRE ;

CE QUE'ELLE EST

M. Thiers disait un jour que la République, pour exister en France, devait être conservatrice. Plus tard M. Gambetta, reprenant la thèse de ce trop célèbre homme d'état, prêchait la conciliation et se disait prêt à tous les compromis avec les monarchistes, alors tout puissants. Il *voudait*, lui aussi, une république conservatrice. Promesse étrange chez ce radical, paroles fallacieuses s'il en fut jamais. Et, comme elles faisaient naître un sourire moqueur chez ses collègues de l'Assemblée nationale, il ajoutait : " Il vous plaît de rire à ces mots de république conservatrice. Eh bien ! soyez convaincus que lorsque vous aurez épuisé les combinaisons qui hantent encore l'esprit de certains de nos collègues, lorsqu'il aura bien fallu finir par remettre à la France le dépôt de sa souveraineté et que, conformément à son génie, elle aura un gouvernement républicain, alors vous ne rirez plus de la république conservatrice ; vous la demanderez, et vous aurez raison."

Cette république qui devait être conservatrice, au dire de M. Gambetta, qu'est-elle devenue ? Le chef du grand ministère s'est hâté de justifier les doutes de ses collègues. " Le cléricalisme, voilà l'ennemi," s'est-il écrié lorsqu'il a cru la République solidement assise, et de suite il l'a poussée vers les abîmes du radicalisme aux applaudissements de la révolution, qui a cependant fini par trouver qu'il n'entassait pas assez vite les ruines sur les ruines. Qu'elle était exigeante !

La France n'assiste-t-elle pas, depuis l'avènement de cette république, qui, amère dérision, devait être conservatrice, à la plus épouvantable persécution dont l'Europe ait été témoin depuis 93 ? Comme gage des promesses de M. Gambetta, 30,000 religieux sont expulsés de leur domicile au nom de la liberté ; les prêtres chassés de l'armée pour mettre fin à leur œuvre de consécration suprême et Dieu est chassé des écoles devenues athées de par la loi. Et leur œuvre de destruction n'est pas finie ! L'inerte M. de Freycinet, débordé par la révolution, courbe la tête et n'ose pas opposer la moindre résistance à des actes de spoliations qu'il désapprouve. Il a laissé la Chambre voter le principe qu'il fallait abolir le concordat, traité solennel qui règle les relations de l'Eglise et de l'Etat en France, et les relations du Saint-Siège avec le gouvernement français ; le principe du divorce, le principe que le service militaire serait obligatoire pour les séminaristes, afin de préparer les prêtres à leur saint ministère en les faisant passer auparavant par les corps de garde !

Enfin, il y a quelques jours, elle a voté une proposition qui approuve la confiscation par l'Etat des biens

du clergé. Racontons ce qui s'est passé à la Chambre en cette occasion. Ce sera peindre l'état des esprits à l'Assemblée nationale et en même temps faire connaître à nos lecteurs la grande figure de Mgr Freppel, évêque d'Angers, qui lutte avec tant de courage et si peu de succès contre la persécution révolutionnaire :

Mgr Freppel.—Je viens demander à la Chambre de ne pas prendre en considération la proposition qui lui est soumise en ce moment.

Pour motiver ma demande, il me suffira de lui lire les principaux articles de la proposition, ceux qui en expriment le mieux l'idée.

" Art. 4.—Les biens mobiliers et immobiliers des fabriques, des séminaires, des consistoires appartiennent à la nation qui en prendra possession immédiate."

Et un peu plus loin : " Les valeurs mobilières et objets mobiliers de toute nature (c'est-à-dire les ornements d'église, les vases sacrés, les chaises, tout le mobilier des fabriques enfin) seront vendus dans le délai de six mois à partir de la promulgation de la présente loi, et le produit versé dans la caisse des écoles. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

J'entends dire : " Très bien ! "

Cela prouve que le septième commandement de Dieu n'est pas très bien compris de tout le monde, même dans cette Chambre. (Bruit à gauche.)

En effet, s'emparer du bien d'autrui s'appelle, si je ne me trompe, un vol. C'est du moins la définition du dictionnaire de l'Académie, et je m'y tiens.

Une voix à gauche.—Ce n'est pas la définition du Code pénal.

Mgr Freppel.—On vous demande de vous approcher de ce qui ne vous appartient pas ; car les congrégations, les fabriques, les consistoires possédant en vertu de la loi et conformément à la loi, leurs possessions sont aussi légales, aussi légitimes que celles de n'importe quel membre de l'assemblée.

Ce qu'on nous propose sous le nom de sécularisation, c'est la négation, la ruine du principe de propriété. (Très bien ! très bien ! à droite.) Vous possédez de par les lois successorales ; les fabriques, les consistoires possèdent en vertu des droits qui les régissent. Des deux côtés il y a la loi, et l'on ne peut la détruire d'un côté sans la détruire de l'autre.

Tout cela, ajoute l'orateur, c'est de la confiscation pure. Avec ce système, demain on pourra venir demander que les biens des usines et des manufactures soient liquidés pour être possédés en commun par les ouvriers qui travaillent dans ces établissements.

C'est le principe de la spoliation qui est en ce moment discuté par la Chambre. Il faut y faire attention.

On veut vous conduire loin, plus loin que la plupart d'entre vous ne voudraient aller. On veut vous faire remonter une à une toutes les étapes de la Révolution, y compris 93. (Bruit à gauche.)

Je rends cette justice à mes contradicteurs. Ils mettent tous leurs soins à écarter de leurs calculs les violences envers les personnes. Eh bien, c'est là une illusion de leur part. Après le vol, après la spoliation, après la confiscation viendra forcément la violence envers les personnes, comme en 93. C'est la logique des choses. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Voulez-vous en arriver là en vous laissant glisser de faiblesse en faiblesse ? à vous de le décider.

C'est la première fois qu'une proposition de spoliation arrive devant cette Chambre.

Voilà pourquoi je lui demande, par un acte viril, énergique, d'arrêter dès le commencement un mouvement qui conduirait à de pareilles extrémités.

Je vous demande de ne pas prendre la proposition en considération, de rassurer le pays et de marquer la limite que vous entendez ne pas franchir, la limite du vol et de la confiscation. (Applaudissements à droite.)

M. Jules Roche, très vexé, monte à la tribune. Il ne veut spolier personne. Il veut tout simplement dépouiller les religieux de certains privilèges exorbitants et les obliger à suivre le droit commun.

On sait, ajoute M. Roche, de quelles libéralités on a gratifié les congrégations religieuses. Il faut cependant aviser à ne pas laisser s'accroître indéfiniment les biens de main-morte :

Mais ce n'est pas tout ; les congrégations religieuses ne prélèvent pas seulement ces formidables sommes sur la générosité publique—je pourrais dire sur la crédulité publique. (Bruit à droite.—Très bien ! très bien ! à gauche.)

Mgr Freppel.—N'employez pas de semblables expressions !

M. le président.—Monsieur Freppel, vous vous êtes servi tout à l'heure de l'expression de vol. (App. à gauche) que j'aurais pu réprimer, mais j'ai voulu laisser toute liberté à la discussion ; je recommande la même tolérance. (Très bien ! très bien !)

Sur ce sujet, M. Jules Roche ne tarit pas, non seulement il veut, il exige la séparation absolue de l'Eglise et de l'Etat, l'abrogation du Concordat, mais encore la dissolution définitive des congrégations, autorisées ou non. Il faut sortir d'une situation indigne de la République.

Nous avons, en ce moment, une telle situation, que je ne sais trop quel sort serait réservé à une revendication qui serait introduite par l'Etat au nom du droit civil, devant une magistrature qui traite la République comme une faction. (Bruit à droite.—App.)

Savez-vous ce qu'elle vient de faire ? Elle vient d'appliquer la loi sur le sacrilège et de condamner un homme en vertu de la loi de 1825, loi qui n'est pas encore abrogée, mais dont nous demandons l'abrogation. (Mouvements divers.)

A cette attaque, Mgr Freppel répond par une virulente interruption.

Mgr Freppel.—Je demande à M. Jules Roche la permission de lui répondre un seul mot sur ce point. Je connais le fait. Vous vous êtes trompé absolument. En infligeant quarante jours de prison au coupable dont vous parlez, le tribunal de Saumur ne s'est pas appuyé sur la loi du sacrilège, mais bien sur les articles du Code pénal qui condamnent l'outrage par gestes et par action à un culte reconnu par l'Etat.

M. Jules Roche, un peu décontenancé par l'apostrophe, se remet promptement et termine son discours en adjurant la Chambre de prendre en considération un projet de loi qui assurera la liberté de conscience et enlèvera tous privilèges à ceux qui en ont tiré constamment parti contre la République.

Mgr Freppel reparait à la tribune plus passionné que jamais. On le verra à ses paroles :

Mgr Freppel.—Je tiens d'abord à répondre à une observation de M. le président. Il trouvait excessive l'expression que j'avais employée pour qualifier l'opération qu'on nous propose.

Il ne m'avait pas semblé possible de trouver un mot plus propre pour le désigner, conformément au précepte de Boileau :

J'appelle un chat un chat, un Rollet un fripon.

(Très bien ! très bien ! à droite.—Bruit à gauche.)

Et en effet, je ne vois pas de quelle autre expression j'aurais pu me servir. Je ne pouvais pas employer le mot de larcin, car ce n'est pas furtivement, mais au grand jour qu'on vous propose de faire cette opération, pas davantage le mot de rapine, car il est bien plus fort que celui que j'ai employé et il n'aurait pas rendu ma pensée. (Mouvements divers.)

M. le président.—J'invite l'orateur. (Bruit à droite.)

Mgr Freppel.—Je n'ai pas fini ma phrase, monsieur le président. (Bruit à gauche.)

M. le président.—Retirez-vous le mot.

Mgr Freppel.—C'est ce que j'allais justement faire. (Rires.)

Je déclare que j'ai tant de déférence pour l'autorité de M. le président, qu'il suffit que cette expression lui paraisse excessive pour que j'emploie à sa place les mots de spoliation et de confiscation. (Mouvements divers.)

L'hon. M. Jules Roche a si bien compris combien sa proposition était exorbitante, qu'il a glissé très légèrement sur les fabriques, les séminaires, les consistoires protestants et israélites, et qu'il a essayé de donner le change sur la véritable portée, sur le vrai caractère de sa proposition.

Il s'agit de dépouiller de leurs biens, pour les verser dans une caisse étrangère... (Interruptions à gauche.)
M. de Douville-Maillefeu.—Française !

Mgr Freppel.—Française, oui, mais étrangère au but des propriétaires. Il s'agit donc de dépouiller les séminaires, les fabriques, les consistoires protestants et israélites, il s'agit d'une liquidation totale de leurs biens, et nullement de modifications à apporter à la loi de 1825 ; quand cette proposition sera faite, nous la discuterons.

Mgr. Freppel finit par se calmer un peu, et, après avoir réfuté les arguments de M. Jules Roche, il finit par réclamer l'avis du gouvernement.

C'est le minuscule M. Goblet, le petit Goblet, le nain du ministère qui va répondre. Il le fait d'une voix timide et hésitante. Citons quelques traits de cet *epitome* officiel :

M. Goblet.—L'honorable évêque d'Angers m'invite, avec une courtoisie que la Chambre a pu apprécier, à exprimer l'avis du gouvernement.

Je n'éprouve aucun embarras à le faire. Je n'ai à me prononcer ni sur le fond ni à plus forte raison sur le détail. J'ai une simple observation à présenter. La proposition qui nous est soumise est complexe.

Dans la première partie, on nous demande de procéder à la sécularisation de biens qui sont détenus, les uns par des congrégations pourvues d'une autorisation toujours révocable, les autres par des congrégations non autorisées.

C'est là une question qui doit être examinée du moment où elle est posée.

La seconde partie sur laquelle insiste l'évêque d'Angers, c'est la sécularisation des biens des fabriques, des séminaires, des consistoires et la séparation de l'Église et de l'État.

Le gouvernement ne saurait admettre que la Chambre puisse adopter une proposition qui tendrait à la spoliation de biens régulièrement acquis.

Mais il s'agit d'une proposition connexe à la séparation des Églises et de l'État. La Chambre est saisie de cette dernière question. Une de ses commissions en délibère. Le gouvernement a déclaré qu'il n'en redoutait pas l'examen.

Il n'a qu'un vœu à formuler, c'est que la proposition de M. Jules Roche soit renvoyée à la commission saisie des propositions relatives à la séparation de l'Église et de l'État. (App. à gauche.)

Troisième et dernière intervention de Mgr Freppel, cette fois ironique pour M. Goblet. Mais la Chambre est conquise, la Chambre est résolue et par 289 voix contre 139 elle prend en considération le projet de loi de M. Jules Roche.

Après la confiscation des biens du clergé que prépare la révolution, nous verrons sans doute la suppression du budget des cultes qui privera le clergé des minimes ressources que l'État lui accorde en échange des biens que lui a enlevés la première révolution. Comme personne n'oppose de digues sérieuses à la révolution, comme les monarchistes paraissent disposés à subir ce qui ailleurs ferait courir le peuple aux armes, elle ne vaudra pas s'arrêter d'elle-même et s'avancera jusqu'à l'anarchie ! C'est le terme fatal qui l'attend ! Les perspectives qui s'offrent aux regards de la France semblent effrayer jusqu'à l'organe de M. Gambetta lui-même. La *République Française* disait il y a quelques jours : " On a beau vouloir le nier, il règne dans le monde politique un malaise qui paraît l'indice de quelque perturbation profonde." On peut s'attendre aux plus grandes catastrophes sous le régime de la Chambre actuelle. Jamais il n'est sorti du suffrage universel une assemblée d'hommes plus dépourvus d'intelligence et d'idées de gouvernement ? Rien de plus nuls et de plus médiocres que ces représentants animés de la haine des idées qui ont fait dans le passé la force et la grandeur de la France !

Il y a eu des personnes bien intentionnées qui se sont imaginées de bonne foi que les radicaux voulaient sincèrement fonder la République en France. Quelle étrange illusion, dont elles doivent être revenues à l'heure présente ! Que peut-il y avoir de commun entre l'établissement d'un régime politique quelconque et la persécution d'une grande partie de la population ? Tout nouveau régime ne peut se fonder que sur la conciliation, le respect des idées d'autrui, le respect des institutions qui sont comme l'âme d'une nation, comme les organes de son existence !

Un des signes les plus terribles que nous voyons en France, c'est l'absence d'autorité ; le gouvernement ne tient debout que parce qu'il se résigne à être le jouet de la Chambre, l'instrument des féroces qui veulent faire table rase de tout ce qui constitue l'ordre et l'organisation sociale. Les organes de ces niveleurs ne cessent de plaindre la malheureuse Irlande, de foudroyer ses oppresseurs, et ils ne s'aperçoivent pas qu'ils ont fait en France, dans l'ordre moral, ce qu'il a été fait en Irlande, il y a des siècles, dans l'ordre matériel.

A. D. DECELLES.

La frégate française *La Minerve*, portant le pavillon du vice-amiral Zédé, doit visiter Québec durant l'été.

LE GÉNÉRAL BARON DE CHARETTE

Dans nos illustrations de la semaine prochaine nous publierons le portrait du général de Charette, ancien lieutenant-colonel, commandant des Zouaves Pontificaux. Le général arrivera ici dans quelques jours et sera l'objet d'une grande démonstration.

LA RÉVOLUTION EN ITALIE

MANTEGAZZA.

Rien ne saurait donner l'idée de la légèreté de l'esprit humain. Une fois qu'il a brisé les rênes de la logique et de la tradition, il s'élançait fougueux à travers les champs de l'infini, les parcourt dans tous les sens, consume ses forces en des courses capricieuses et s'il ne tombe épuisé, il ne s'arrête même pas devant l'abîme de l'absurde ou les marais fangeux de l'immoralité. L'histoire trop longue des hérésies et celle des systèmes philosophiques, deux histoires qui au fond n'en font qu'une, le prouvent par les taches de sang et de boue dont leurs pages sont couvertes.

Aussi rien n'est plus difficile que de ramener à une classification quelconque les diverses élucubrations des cerveaux détraqués : la même idée y prend tant de nuances que l'œil fatigué ne peut les saisir et les distinguer. Et ce qui est vrai de tout système faux, l'est surtout de ceux qui, comme le protestantisme en religion et le positivisme en philosophie, sont, en raison même de leur radicalisme, gros de développements plus nombreux et de plus étranges conséquences. C'est ici ou jamais le cas d'appliquer le *tot capita tot sentus* que le bon vieux Lhomond nous a laissé profondément gravé dans la mémoire en compensation de la mauvaise méthode avec laquelle il prétendait nous enseigner le latin.

M. Caro qui s'est occupé du positivisme français, a cru pouvoir ramener à trois types principaux les diverses formes de ce nouveau Protée. Prenant pour base l'opinion qu'ils entretiennent sur Dieu, il fait de Taine l'apôtre du *naturalisme*, c'est-à-dire, d'une doctrine dans laquelle Dieu n'est qu'une chimère, de Vacherot le propagateur de l'*idéalisme*, d'Hégel d'après lequel Dieu n'est qu'une idée abstraite et rien de plus, et enfin de Renan, l'avocat du *scepticisme* ou doute scientifique sur toute question religieuse. Dernière catégorie dans laquelle rentreraient assez bien, si tant est qu'ils sachent eux-mêmes ce qu'ils sont, ceux qui se vantent d'être les pionniers de l'*Agnostisme* dans la province d'Ontario et qui de temps à autre donnent un coup de bêche, grâce à Dieu ! bien inoffensif et bien inexpérimenté.

Mais cette classification, outre le défaut d'être, par suite des métamorphoses continuelles des auteurs qu'elle embrasse, complètement arbitraire, a encore celui d'être tout à fait incomplète. Qui pourrait dire toutes les teintes prises par le positivisme en France, en Allemagne, en Angleterre ? Pour ne parler que de cette dernière contrée, pays classique du matérialisme, nous savons trop bien en quel labyrinthe s'engage celui qui essaie de comparer ensemble les Bain, les Spencer, les Stuart-Mill. Le même mot a dans leurs ouvrages trois ou quatre sens différents, voir même contradictoires, et souvent, en les étudiant, il nous est arrivé de nous croire revenus au temps de la tour de Babel et de la confusion des langues.

Quoi qu'il en soit, entrée la dernière dans l'arène, l'Italie révolutionnaire n'a, au nom de l'indépendance, fait que marcher scrupuleusement sur les traces de l'étranger. Kant lui a dit : l'homme ne peut rien connaître au-delà des lois et des phénomènes découverts par l'observation et la comparaison ; ses professeurs positivistes, gardiens fidèles de l'idée nationale (!), ont répété : l'homme ne peut rien connaître au-delà des lois et des phénomènes découverts par l'observation et la comparaison.

Auguste Comte, après avoir réduit le positivisme en système, en a fait comme l'âme de toutes les sciences ; les positivistes, italiens à tous crins, ont rejeté hors de la philosophie tous les principes rationnels, ont chassé honteusement la métaphysique du nombre des sciences, ont décrété l'abolition des causes finales et la suppression de toute vérité religieuse. Après ces deux coryphées de la grande erreur moderne, Stuart-Mill a établi la logique positiviste, Spencer et Taine, l'anthropologie positiviste, Taine, Littré, Darwin, Spencer et Büchner, l'ontologie et la cosmologie positivistes, tous, chacun selon ses forces, ont créé une théodicée, une morale et une politique positivistes ; et, toujours au nom de l'indépendance italienne, les singes de ces petits-fils du singe, singes eux-mêmes des anciens matérialistes, répètent dans la langue italienne ce que ceux-là ont débité en français, en anglais ou en allemand. Amour sacré de la patrie, que tu deviens étrange dans le cœur des révolutionnaires !

Ils sont nombreux, les Italiens qui se sont jetés sur ces doctrines positivistes avec la rapacité de vautours

allant à la curée. Pour la plupart, c'était un moyen de couvrir sous le voile de principes prétendus, une conduite plus que légère ; pour d'autres, c'était amour de la nouveauté, manque de réflexion et de connaissances philosophiques. Nous essaierons d'en faire connaître quelques-uns, et, Mantegazza s'étant acquis sous ce rapport la plus grande popularité, en vertu du vieux proverbe : " A tout seigneur, tout honneur," commençons par Mantegazza.

Si nous devons en croire De Gubernatis, Mantegazza serait un grand homme : " Soit qu'il parle, qu'il agisse ou qu'il écrive, nous dit ce flatteur de tous les révolutionnaires, Mantegazza fascine par la vivacité de son imagination et par les généreux sentiments de son cœur ; enclin à l'enthousiasme, il peut parfois se laisser aller au-delà des bornes de la modération, mais il est absolument incapable d'une haine prolongée ; sa parole presque toujours brillante et colorée coule quelquefois plus rapide et plus ardente qu'il ne voudrait, mais elle est toujours sienne et le révèle tout entier. Il aime le beau sous toutes ses formes ; il l'aime avec passion, avec emportement, avec fougue."

Mais, jugeons sans passion ; et pour cela, ouvrons ses livres. L'un d'eux, plus fameux que les autres, porte comme titre : *Physiologie du plaisir*. Physiologie du plaisir ! Depuis que Lamétrie écrivit *l'homme-machine* et *l'homme-plante*, depuis surtout qu'on a voulu réduire tous les phénomènes de la vie à un simple procédé chimique, on ne voit plus sur les catalogues de librairie que des physiologies annoncées : physiologie du goût, physiologie du son, physiologie de la pensée, etc. Certes, je suis loin personnellement de nier les heureux effets que peut exercer la connaissance d'une physiologie bien fondée et prudente. Mais qui dit physiologie dit scalpel ou du moins observation sensible, et je ne sache pas qu'on soit parvenu jusqu'à ce jour à disséquer un plaisir ou une pensée, ni même à l'étudier au microscope.

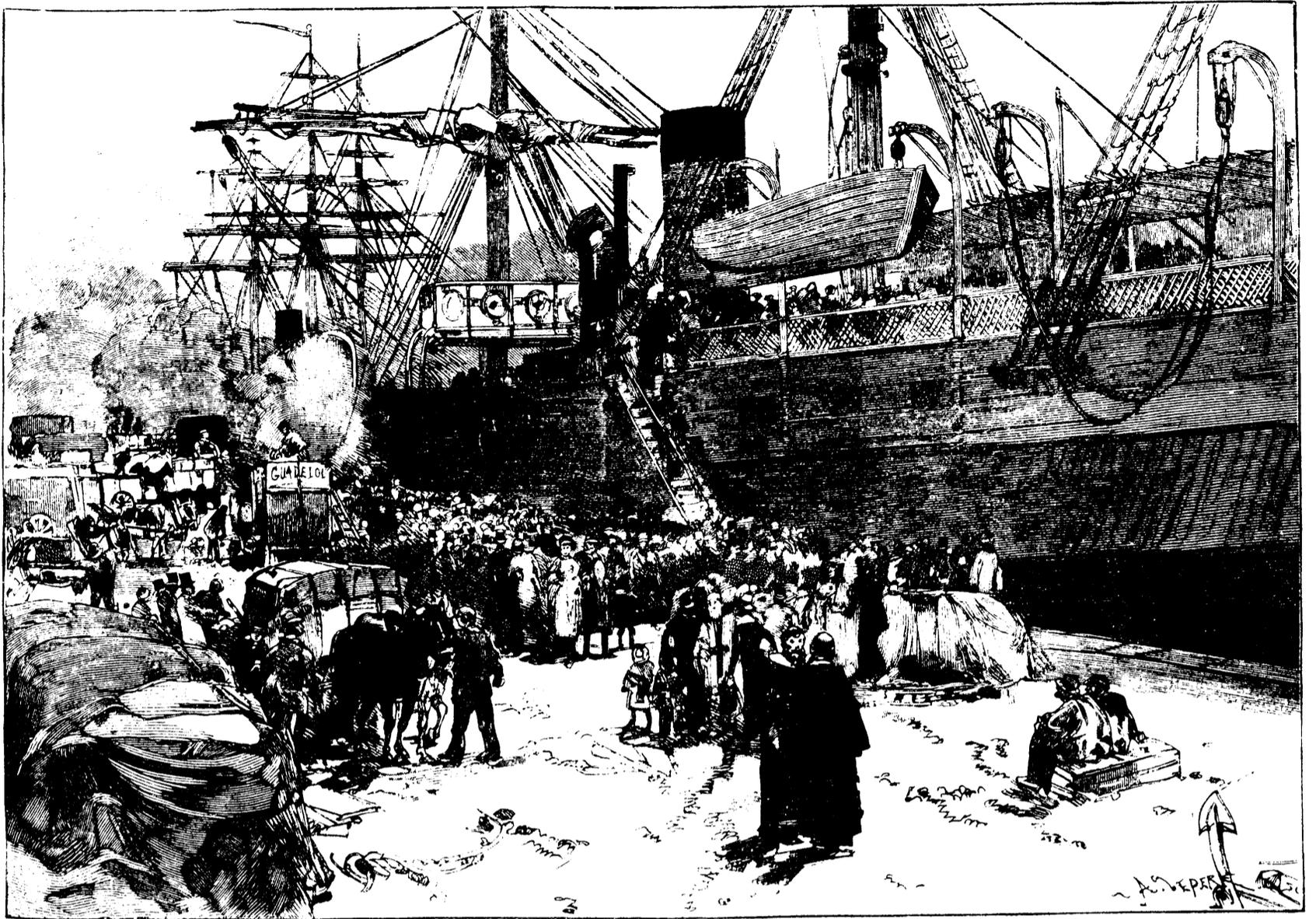
Le titre est donc pour le moins étrange ; le contenu est pire, il est essentiellement mauvais. Lisez plutôt : " Le but obligé de toutes les civilisations passées, présentes et futures, c'est de *jouir et de faire jouir*," et si ces paroles ne sont point assez claires, en voici d'autres qui malheureusement ne laissent aucun doute sur le sensualisme de Mantegazza : " L'idéal de la perfection humaine, c'est d'éloigner toute peine de la sensation agréable, et de procurer à tous les hommes la plus grande somme de plaisir possible. Tout le reste n'est qu'un vain songe."

En lisant cette profession de foi, les vieux romains plus délicats de cœur que de langage eussent immédiatement haussé les épaules et dit : *Unus Epicuri è grege porcus*. Faisons de même, mais ne croyons pas par là offenser Mantegazza : il se flatte d'être un... disciple d'Epicure, comme Brillat-Savarin se flattait d'être gourmand, il s'en fait un titre de gloire : " Epicuriens, oui, nous le sommes, mais sans égoïsme ; notre joie mère et fille de la joie d'autrui, voilà notre morale ; voilà, si je ne me trompe, la religion de l'avenir."

Ces mots, par lesquels il finit son livre, nous indiquent assez quel en est le contenu. Mais ce que le lecteur canadien, peu habitué au sans-gêne des Italiens, n'oserait même supposer, c'est la désinvolture avec laquelle Mantegazza traite de sujets que les poètes les plus licencieux du paganisme eux-mêmes ne touchèrent qu'en passant. Et qu'on ne cherche pas à l'excuser en disant qu'il fait de la science : il y a de ces points que le vrai savant voile avec une juste pudeur et sur lesquels surtout, il ne jette pas, comme lui, ces couleurs de style qui sont propres à enflammer les passions et à rendre le vice aimable. Certes Bentham et Bain sont loin d'être scrupuleux, et cependant dans leur dissection du cœur humain, il se respectent assez eux-mêmes et ils respectent assez leurs lecteurs pour ne pas même effleurer ce que le positiviste italien dit ouvertement. Mais, disons-le, lui n'est qu'un romancier, formé à l'école grossière d'Epicure et d'Holbach, et de plus, mêlant le blasphème à l'immoralité, il a écrit en tête de son livre un *Décatalogue* (sic) dont le dernier précepte explique bien des choses : " Aie toujours un livre nouveau dans ta bibliothèque, dans ton cellier une bouteille pleine et une fleur vierge dans ton jardin."

Dans un second livre intitulé *Physiologie de la Douleur*, Mantegazza se montre conséquent avec lui-même et nous dit " se repentir d'une douleur personnelle comme d'un crime." Que devient-elle, avec une semblable doctrine, cette grandeur de l'homme que nous admirons dans Job, qu'Horace lui-même sut chanter dans son ode : *Fortem et tenacem propositivum* ? Elle s'est évanouie : avant elle, il est vrai, s'était évanouie chez l'auteur la croyance à Dieu et à la Providence, sans laquelle la souffrance est de fait " une faute ou une sottise." Arrêtons-nous ; le cœur formé à l'école de la Croix souffre trop de voir taxer de *sottise* cette larme qui perle au fond de tout rire, cette note mélancolique qui résonne sous le chant le plus gai, et avant tout, cette patiente résignation qui a toujours fait l'étonnement du monde.

Mantegazza ne fut pas un sensualiste dans sa jeunesse. Il écrivit autrefois un livre : *Le bien et le mal*, dans lequel on aurait peine à reconnaître l'auteur des Physiologies. Ses idées magnifiques, ses sentiments



MARSEILLE. — Le pèlerinage de Jérusalem. — Embarquement des pèlerins sur la « Guadeloupe. » — (Dessin de M. Lepere, d'après le croquis de M. Darras).



PARIS. — Les bataillons scolaires. — L'exercice sur le boulevard Saint-Jacques — (Dessin de M. Tarayne.)

élevés et sublimes, sur les devoirs de l'homme envers Dieu, la famille, la patrie et soi-même y contrastent étrangement avec son panthéisme et son sensualisme actuels. Comment expliquer ce changement ? Hélas ! comme beaucoup d'autres en Italie et ailleurs : surpris par la révolution, Mantegazza n'eut pas le courage de lutter contre elle ; il se laissa entraîner, il se laissa corrompre et celui qu'un Tagliabue, un Pestalozza et un Cantù saluaient en 1860 comme *un des plus beaux génies dont l'Italie puisse s'honorer* est devenu ce positiviste éhonté que nous n'avons pu présenter aux lecteurs de *L'Opinion Publique*, sans éprouver le besoin de leur en demander pardon.

L'Italie espéra trouver en lui un Quatrefages ; la révolution en a fait un Helvétius.

GIULIO.

NOUVELLES LITTÉRAIRES

On a découvert un opéra inédit de Donizetti, intitulé : *Le duc d'Albe*. On est à le monter à Rome.

On va jouer *Pinafore* en allemand, à Berlin. Les Français commencent à être vengés.

On dit que la princesse Eugénie écrit ses mémoires. On y verra des choses curieuses.

M. Blanchard Jerrold doit publier ce mois-ci le quatrième et dernier volume de son histoire du troisième empire.

Emile Zola vient de finir un nouveau roman, *Pot-Bouilli*, dont le manuscrit lui a été payé \$6,000 par un journal qui veut le publier en feuilleton.

Qu'en dirait Dumas ? Un écrivain polonais, du nom de Kraszewski, a écrit vingt-un romans durant l'année dernière, et il paraît qu'il n'y était pas obligé !

On annonce la publication, à San-Francisco, d'un ouvrage important sur l'industrie et les ressources des états du Pacifique, par M. John Hittel.

Richard Wagner se propose d'écrire un traité sur la manière dont les enfants doivent apprendre la musique. Si jamais il lui prend envie de donner ses compositions en pratique, toutes les générations futures seront sourdes.

On va jouer aux Folies Dramatiques, à Paris, une imitation ou adoption de Rip-Van-Winkle, sous le titre de : *Rip-Rip*. L'auteur de l'opérette est M. Planquette, qui a déjà à sa réputation les *Cloches de Corneville*.

L'historien allemand, Von Ranke, le célèbre auteur de *l'Histoire des Papes*, qui a inspiré à Macaulay un article non moins célèbre, vient de terminer le troisième volume de son *Histoire Universelle* ; il sera publié dans le cours de l'été.

On annonce la prochaine publication des mémoires laissés par lord Beaconsfield. Il va sans dire que les curieux attendent avec impatience cet événement littéraire. On assure, cependant, qu'il est très peu question de politique.

La maison Rand, McNally & Co., de Chicago, vient de commencer la publication d'une encyclopédie des sciences politiques. Le premier volume indique un travail de la plus grande utilité. Parmi les collaborateurs, nous trouvons plusieurs noms européens tel que le professeur Reutshli, de Berlin, et MM. Coquelin, Maurice Bloch et Léonce de Lavergne, de Paris.

M. Edwin W. Streeter prépare un ouvrage des plus curieux, intitulé : *Les grands diamants du Monde*. La reine Victoria a daigné revoir elle-même le chapitre de Koh-i-noor, le plus volumineux du monde, et qu'elle portait attaché à la décoration du prince Léopold, lors du mariage du duc d'Albany, le 27 avril dernier. L'impératrice Eugénie a également revu les chapitres sur le *Régent* et le *Pitt*.

Dans une soirée :

—Croyez-vous que cette jeune personne qui chante a une voix désagréable ?

—Ne m'en parlez pas, et dire que sa mère appelle ça un don de la nature.

—Un don qui choque, alors.

L'ILE PERROT ET SES ENVIRONS

ESSAI HISTORIQUE

(De 1672 à 1872)

PAR T.-NAP. LE MOYNE, P^{re}. BEAUHARNOIS

Lecteur indulgent, l'écrivit que je vous présente n'est pas le moins du monde *endimanché*, comme dit Legendre. Qu'il vous paraisse même un radotage historique, c'est possible. A vrai dire, il n'a pas la prétention de se croire l'histoire complète de l'île Perrot—*inter alia* bien des renseignements nécessaires font défaut à son auteur.

Je ne fais que transcrire, compiler des notes dérobées ça et là chez nos historiens et ailleurs. Après tout, s'approprier le travail d'autrui est le fait de bien d'autres avant moi, de par le monde des lettres, je dirais partout, c'est un peu comme ça. Le brocanteur de brevets d'inventions n'est pas exempt de cette peccadille. Que voulez-vous ! "Pour faire un civet, il faut un lièvre," et ce lièvre, il faut le rejoindre quelque part.

Bref, ce n'est pas le lieu de moraliser, mais de s'excuser.

Faut-il une préface ? La mienne, c'est de déclarer que je n'en fais pas ; il est si terrible ce mot de Voltaire : *Il se crut un grand homme et fit une préface*.

T.-N. L.

PREMIÈRE PARTIE

Histoire civile

L'île Perrot est une de celles qui forment ce groupe pittoresque jeté à l'affluence du Saint-Laurent et de l'Outaouais. *Cet archipel* divise singulièrement les courants de ces deux rivières majestueuses.

C'est dommage que le poète Ovide n'ait vécu ni chanté sur nos bords. Quelle fable il vous aurait faite ! A coup sûr il se serait mis en tête que notre groupe d'îles étaient ses *Equinades*. Il nous eut dit qu'en un certain jour un certain manitou, une divinité marine de la grande rivière du Canada ou de l'Outaouais se serait fâché à propos de Nymphes laurentiennes, je suppose ; que le fleuve irrité "enfla ses eaux plus que de coutume" ; que "la violence des flots divisa en cinq parties la terre qui portait ces Nymphes pour en faire autant d'îles que l'on nomme..." qu'importe le nom ? je veux croire que l'île Perrot eut été sa *Perimèle*.

Mais à autre temps Ovide et ses fables.

Topographie de l'île, etc.

Située au haut du lac Saint-Louis, au-dessus et au sud-ouest de l'île de Montréal, notre île Perrot est entièrement baignée par les eaux de l'Outaouais. La décharge du lac des Deux-Montagnes la côtoie sur les deux rives. Les eaux rougeâtres et brouillées par la sciure de bois, que charroye l'Outaouais du *pays d'en haut*, contrastent avec les belles eaux vertes du Saint-Laurent, à l'endroit où elles se rencontrent près de l'île Perrot.

Cette île s'étend de l'ouest à l'est sur une contenance de 7 milles et plus en longueur par 3 dans sa plus grande largeur, comté de Vaudreuil et district de Montréal.

Pour la Chambre des Communes, le député actuel est J.-B. Mongenais, écrivain, et pour la Législature Locale, Emery Lalonde, écrivain.

Le chemin de fer du Grand-Tronc traverse l'île est-nord-est sur le parcours d'un mille et plus, la reliant du côté nord-est à Sainte-Anne du Bout-de-l'Isle (ou de Bellevue), par un pont en fer d'à peu près sept arpents, comme du côté sud-ouest, à Vaudreuil, par un autre pont semblable.

La Pointe-Claire l'avoisine au nord, les Cèdres à l'ouest et Beauharnois au midi.

Le village de l'île est situé sur la rive sud, à l'endroit le plus élevé et au niveau atmosphérique du sommet du Mont-Royal. Ce petit village, tout microscopique qu'il est, de haut et par-dessus le fleuve voit la ville de Beauharnois à 3 milles de distance. Les deux églises se font face. Le maigre clocheton de l'une regarde de travers les deux clochers jumeaux paresseusement assis sur les hauteurs de l'autre ; véritable *jalousie de clochers*.

Au demeurant, bonne entente entre les deux plages. L'île apporte à sa riche voisine légumes, pommes, tabac, etc., et l'autre en échange lui donne accès à ses comptoirs.

De mœurs simples et d'habitudes sobres, les habitants de l'île sont remarquablement *Spartiates* en ce que ces derniers avaient de bon. Chez eux, pas de trafic de boissons, et cela de temps immémorial, puisque dans le cours de 200 ans on ne cite qu'un appelé Pierre Poyrier, dit Lafleur, qui, en 1799, ait fait ce commerce.

Ici comme dans la Nouvelle-France, ces habitudes sages, ces mœurs simples n'étaient autre chose que l'héritage laissé par les premiers colons. On sait, en effet, que les premiers défricheurs de nos forêts étaient des soldats licenciés, venus au pays avec le désir de travail-

ler à la gloire de Dieu et du Roi, et choisis parmi les meilleures troupes de Turenne et de Condé. "La plupart, dit l'abbé Desmazures (1), s'établirent dans le pays, et laissèrent les traditions les plus pures à leurs enfants. C'est ce que des historiens étrangers ont reconnu, des historiens peu suspects de partialité à notre égard, comme Cooper, Longfellow, qui vient de mourir, et Parkman.

La seigneurie de l'île Perrot, comprenant l'île de son nom et les îles de la Paix, est bornée par celles de Châteauguay, Beauharnois, Soulanges et Vaudreuil.

En 1815, d'après Bouchette, il y avait 143 concessions et la culture y était bien faite. Le sol est de nature sablonneuse en général, ailleurs terrain rocailleux. Le tour de l'île est défriché. Tout le milieu en est encore richement boisé, surtout en hêtres et en érables.

Vers la pointe de l'ouest se trouve le fief Brucy, 10 acres de front sur 30 de profondeur. En 1815, il était aux mains des représentants d'Ignace Chenier.

Le fief La Framboise, rive nord, contenant 180 acres en superficie, appartenait alors à François Freinck.

A cette même époque, il y avait quatre traverses régulières :

A Ste-Anne (2 shelings de droit) ; à Vaudreuil, au-dessus du rapide (1 sheling 8 d.) ; à Vaudreuil, en bas du rapide (1 sheling 8 d.) ; à la pointe des Cascades (3. 4.)

Les îles de la Paix n'ont toujours été que de simples pâturages.

Les lieux les plus remarquables de l'île Perrot sont, à l'est : La Grande-Anse, la Pointe-au-Fourneau, la Pointe-du-Moulin ; au sud, l'Anse-aux-Sables, la Pointe-aux-Sables, la Pointe-au-Renard, la Baie Pincourt ; à l'ouest le bois de Brucy ; au nord, la Baie d'Urfy, la Pointe-du-Domaine et la "Pêche-aux-Anguilles."

Origine historique de l'île Perrot

L'île Perrot doit son nom au sieur Perrot (2), capitaine de milice, puis gouverneur de Montréal et seigneur de cette concession.

Il ne sera pas hors d'à-propos de donner des détails sur les commencements de cette seigneurie comme sur les faits et gestes de M. Perrot dans la colonie. Ces détails aideront à mieux comprendre la suite de ce travail.

Par lettre patentes du Roi, le Séminaire de St-Sulpice pouvait nommer à la charge de gouverneur de Montréal. Or, il s'agissait de remplacer M. de Maisonneuve, qui s'était *démis volontairement*, disent certains historiens, quoique *l'Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* nous fasse connaître qu'il fut disgracié et remplacé par des hommes honorés de la confiance souveraine, "bien qu'ils ne la valussent pas." C'est ce que notre histoire fera voir plus loin.

De Maisonneuve retourné en France, les sieurs Dupuy, de Lamothe et Lafreidière eurent le commandement de Ville-Marie dans l'intérim.

Comme il était nécessaire de donner à de Maisonneuve un successeur exercé au métier des armes, à cause de l'état de la colonie, le supérieur de St-Sulpice, M. de Bretonvilliers, jeta les yeux sur l'un des capitaines de troupes (3) qui, l'année 1669, allait passer de France en Canada. Le choix tomba sur M. Perrot, gentilhomme de naissance, qui venait de prendre l'engagement, comme il vient d'être dit, de passer en la Nouvelle-France avec sa compagnie, et de s'y établir.

Ses lettres de commission, datées du 13 juillet 1669, lui furent adressées lorsqu'il était encore en France. En voici le texte :

"..... Désirant pourvoir à la charge de Gouverneur de l'île de Montréal, vacante par la démission du sieur de Maisonneuve, ci-devant pourvu de la même charge par messieurs de la compagnie dite de Montréal, à la place desquels est à présent le Séminaire de Saint-Sulpice, et suivant le pouvoir attribué aux seigneurs de Montréal par les lettres patentes du Roi : nous dûment informés de votre bonne vie et mœurs, de vos talents, capacité, mérites et bonnes qualités, avons fait choix de votre personne pour remplir et exercer la charge de Gouverneur, de laquelle nous vous avons pourvu et pourvoyons par ces présentes : espérons que les habitants de cette île recevront de vos soins et de votre bonne conduite toutes sortes d'avantages et de satisfactions. Enjoignons à nos officiers et à nos justiciables de l'île de Montréal qu'ils aient à vous recevoir et à vous reconnaître en cette qualité de Gouverneur ; sans toutefois que vous puissiez prétendre aucuns gages ni appointements autres que ceux que le pays a accoutumé de donner." (4).

(1) "Colbert et le Canada," p. 40.

(2) Perrot, François-Marie, capt. au régiment d'Auvergne, seigneur de Ste-Geneviève, était marié à Madeleine Le Guide. Leurs enfants nés dans la colonie sont, d'après M. l'abbé Tanquay :

Marie-Madeleine, bap. 4 sept. 1672, à Québec.

François-Marie, bap. 29 mai 1674, à Montréal.

Jacques-Henry, bap. 5 mars 1677, à Montréal.

Madeleine-Angélique, bap. 8 août 1679, à Montréal.

Geneviève, bap. 1er sept. 1682, à Montréal.

François, bap. 1er mai 1684, à Montréal.

(3) *Histoire de la Colonie Française en Canada*, vol. 3, par l'abbé Faillon.

(4) Greffe de Ville-Marie, 1669.

Le choix à la dignité et responsabilité de gouverneur était des plus importants à cette époque, si l'on considère que les devoirs de cet officier étaient de travailler à l'avancement de la colonie, et surtout de favoriser la propagation de l'évangile. Représentant de Sa Majesté, il avait à accomplir les vœux très chrétiens de son souverain sur la colonie.

Or, rien de plus certain et de plus exprès que ces religieuses intentions des rois de France. Elles sont dans presque tous leurs édits clairement formulées, à peu près dans ces termes : "Comme dans l'établissement des colonies nous regardons principalement la gloire de Dieu et le salut des sauvages..."

C'est aussi ce que comprennent les seigneurs de Montréal en n'appelant M. Perrot à cette charge que sur recommandations satisfaisantes.

(A suivre.)

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Le parlement anglais est encore en session ; c'est l'Irlande qui l'occupe le plus, et M. Gladstone s'efforce de porter remède à une situation qui ne s'améliore guère. Il a présenté un projet de loi qui a provoqué l'opposition de tous les députés irlandais : le *Prevention of crime bill*, qui supprime les procès par jury dans les causes provenant de l'agitation agraire.

* *

L'espèce de révolution qui s'est opérée en Egypte a fait diversion quelque peu aux affaires d'Irlande. Des dissentiments ayant éclaté entre le Khédive et son premier ministre, Arabi Bey, la France et l'Angleterre ont voulu intervenir pour maintenir l'ordre et empêcher l'intervention turque. Après beaucoup de pourparlers et de négociations, les deux puissances occidentales se sont aperçues qu'elles avaient été jouées par la diplomatie turque, et que toutes leurs ruses n'avaient abouti qu'à amener l'intervention tant redoutée du Sultan en Egypte.

* *

Le parlement français siège aussi, mais avec des intervalles de vacances qui lui attirent les railleries du *Figaro* :

"Les vacances que se donne le parlement, dit ce journal, lui valent de la part du *Siècle* une semence moitié grave moitié ironique, et en somme méritée. Jamais on n'a vu un parlement siéger aussi peu. Et, comble de l'antithèse, la plupart des députés de la majorité actuelle sont les mêmes qui ont aboli naguère le repos du dimanche, sous prétexte que six jours de travail par semaine étaient insuffisants.

"Mercredi, dit le *Siècle*, était jour d'éclipse de soleil, s'il faut en croire l'almanach ; la seule éclipse visible à Paris a été celle des députés. Aujourd'hui vendredi, c'est encore le jour des commissions. L'éclipse durera-t-elle ? Nous espérons que non. Trois jours de repos pour l'Ascension, c'est trop ; l'Église elle-même n'en demande pas tant. Le savetier de la fable se plaignait de son curé, qui lui faisait chômer trop de saints ; non seulement le Parlement s'accommode des saints de l'Église, mais il en inventerait volontiers de nouveaux. Le savetier n'aime pas cela. On ne s'en souciait guère jadis. Mais aujourd'hui les choses ont changé : Il est électeur. Qu'on y songe !

"En défalquant les cinquante-deux dimanches de l'année, les fêtes "concordaires" pour parler la langue du *Siècle*, les mercredi et vendredi, et enfin les grandes vacances, il serait en effet curieux de calculer ce que coûte une séance, dans laquelle, souvent, on se borne à voter un chemin de fer d'intérêt local."

LA PROCESSION DE LA FÊTE-DIEU

On ne pouvait souhaiter de plus beau jour que celui de dimanche dernier pour la procession du Très Saint-Sacrement. Nous avons eu une température exceptionnelle, et les rues sur le parcours de la procession ne laissaient rien à désirer.

D'un autre côté, les catholiques de Montréal ont rivalisé entr'eux à qui feraient mieux les choses ; rien n'a été épargné, ce qui veut dire que la fête a été célébrée avec un éclat inaccoutumé.

Nous voudrions pouvoir donner à nos lecteurs le magnifique programme de cette fête. Nous n'avons malheureusement que très peu de place. Quelques mots des décorations seulement.

Comme nous l'avons dit, les citoyens ont rivalisé d'ardeur sur tout le parcours de la procession à qui ferait mieux les choses.

Outre les drapeaux et les banderoles de toutes sortes, on comptait quatre arcs de verdure sur la rue St-Laurent.

Deux autres arcs, très jolis et faits suivant toutes les règles de l'art, avaient été construits sur la rue Sainte-Catherine. Là aussi abondance de verdure, drapeaux et banderoles.

Un magnifique reposoir avait été préparé par les Sœurs de la Providence, au coin des rues Sainte-Catherine et Saint-Hubert.

On s'arrêtait pour admirer un autre reposoir, maison de M. Lapierre, No. 107, rue Saint-Hubert, où on avait su réunir la richesse au bon goût. Sur les gradins de l'autel improvisé, deux charmantes petites filles représentaient des anges et ont été particulièrement remarquées.

Nous ne mentionnerons qu'en passant les décorations chez les révérendes Sœurs Marianites, ou Sœurs de la Sainte-Croix, l'hon. M. Lacoste, M. Simard, etc.

Il y avait un très joli arc de verdure au coin des rues Laguchetière et Saint-Hubert. On lisait sur ce dernier les mots latins : *Christum Regem Adoremus*.

Un arc, ordre gothique, avait été construit au coin des rues Dubord et Saint-Hubert.

Le reposoir chez madame veuve J. L. Couture a été particulièrement remarqué.

Nouvel arc de verdure au coin des rues Dubord et Berri, et là, comme ailleurs, abondance de drapeaux et de banderoles de toutes sortes. La maison de M. le Dr Trudel était bien ornée.

Sur la rue Notre-Dame on remarquait un premier arc en face du No. 99, et un autre au coin des rues Saint-Gabriel et Notre-Dame.

Ce dernier était d'un goût parfait et était un modèle du genre. On lisait sur un des côtés l'inscription : *Si quis manducaverit ex hoc pane rivet in eternum* ; au milieu : *Venite, exultemus Dominum*, et à droite : *Unigenitus Dei filius Nos benedicere et adjuvare dignetur*.

On a aussi beaucoup admiré l'étalage de M. Beullac, marchand d'ornements d'église, rue Notre-Dame, et une banderole tendue d'un côté à l'autre de la rue, avant d'arriver à l'église Notre-Dame, et sur laquelle on lisait en lettres faites avec des fleurs, l'inscription suivante : *Voilà celui qui a tant aimé les hommes*.

En résumé, la fête de dimanche n'en cède en rien à celles des années passées, et des félicitations sont dues à ceux qui ont contribué à en relever la pompe et l'éclat.

NOS GRAVURES

Lord J. Cavendish et M. L. Burke

Nous donnons aujourd'hui les portraits des deux hommes assassinés à Dublin, dans Phoenix-Park, le 6 mai dernier. Nous avons mis nos lecteurs au courant de cette tragédie. Jusqu'à présent la police n'a encore découvert aucune trace des meurtriers.

Voyage au pays des Çomalis

Le pays Çomalis forment la pointe nord-est du grand continent qui s'avance dans les eaux de l'océan Indien et se termine par le cap Guardafui. Les environs de ce cap sont habités par les tribus des Medjourtines, des Ouarsanguélis et des Dolbohantes.

À côté des collections d'histoire naturelle et des documents de toute nature, le voyageur rapporte aussi une nombreuse collection de photographies.

Nous donnons à nos lecteurs, par les gravures ci-jointes, la reproduction fidèle de quelques-unes.

Les abords d'un gourgui (habitation des nomades de l'intérieur), au moment de la réception des courriers. Il est d'usage, à cause des hostilités constantes qui tiennent tous les *çams* en éveil, que pas un Bédouin qui arrive, ne passe devant les premières cases d'un campement sans subir un interrogatoire.

Ces nomades, comme on le voit, sont vêtus de peau ou drapés dans de grandes pièces de toile qu'ils viennent acheter sur les marchés de la côte aux trafiquants arabes.

Une expédition dans les régions polaires

Les deux dessins représentant la vue du lac Daly et de la baie de la Détresse, que nous donnons aujourd'hui, continuent l'intéressante série d'illustrations qui a été publiée sur l'expédition américaine entreprise dans le but de rechercher les restes de l'expédition anglaise commandée par l'amiral sir John Franklin.

Après un séjour de plusieurs mois dans un campement organisé près du lac Daly, ainsi nommé en l'honneur du chef de justice américain Daly, les explorateurs : MM. H.-W. Gilder, correspondant du *New-York Herald*, Klutschak, artiste hongrois, dont les croquis ont servi à établir nos dessins, Frank Melms, Joe Eberling et un certain nombre d'Esquimaux partirent, vers le commencement de l'été de 1879 et sous le commandement du lieutenant Schwatka, dans la direction du détroit de Simpson.

Le 12 novembre, ils arrivaient à la baie de Shermann où ils rencontraient une assez nombreuse tribu d'Esquimaux qui les accueillirent avec empressement et chez lesquels ils séjournèrent plusieurs jours. Ces indigènes avaient trouvé un fragment de bougie de cire, un squelette d'Européen et quelques débris de vêtements de matelots, à la baie de la Détresse, près de la pointe de Richardson. En outre, il y avait parmi eux une vieille

femme qui, dans sa jeunesse, avait vu les explorateurs à l'isthme de Boothia, et qui, plus tard, avait également accompagné l'expédition, qui retrouva un squelette et les débris d'un canot à la baie de la Détresse. Les Américains élevèrent sur cet emplacement, en mémoire des explorateurs anglais, morts trente-trois ans auparavant, le monument qui se trouve reproduit dans notre gravure.

Le Pèlerinage de Jérusalem

Le grand pèlerinage dont nous avons parlé s'effectue avec le plus grand zèle. Le 29 avril s'embarquaient à Marseille, sur la *Guadeloupe* et sur la *Picardie*, les catholiques français venus de tous les côtés. L'un des pèlerins, un artiste de beaucoup de talent, qui a en ce moment au Salon un remarquable tableau, M. Darras, a bien voulu nous envoyer le croquis que nous publions aujourd'hui. Le jeune peintre trouvera dans ce pieux voyage des inspirations nouvelles qui lui permettront de développer ses travaux avec le sentiment et l'élévation qui les caractérisent, et il trouvera, nous l'espérons, des sujets pittoresques qui intéresseront les lecteurs de *L'Opinion Publique*.

Les bataillons scolaires à Paris

L'idée des bataillons scolaires date de la Convention. Reprise par M. Rey, qui s'occupe, au conseil municipal de Paris, des questions d'éducation nationale, elle n'a rien de commun avec les Cadets suisses, qui sont de simples comparses des fêtes publiques chez nos voisins.

Ces bataillons scolaires appartiennent réellement à l'organisation militaire. Dès l'âge de dix ans, tous les Français devront en faire partie et pourront y obtenir des grades qui leur seront conservés dans l'armée active. Ainsi sera naturellement aboli et avantageusement remplacé le volontariat d'un an, dont le privilège se trouve étendu à toutes les classes.

Notre gravure représente les nouveaux bataillons, en uniformes, manœuvrant sur le boulevard St-Jacques.

C'est le matin. L'exercice au grand air et le soleil allument en rose tous ces frais visages d'enfants. Les pompons qui ornent leurs bérets ressemblent à une floraison de grenades. Dans le fond, coupant une double rangée d'arbres, le lion de Belfort, poudroyant d'une lumière d'auréole, repose sur son piédestal de granit. Cette imposante figure de la défense nationale semble écouter, avec recueille, le bruissement des forces nouvelles qui s'agitent dans son ombre colossale.

Comme ils font avec ensemble les mouvements de la boxe et les exercices du bâton, ces petits soldats ! Comme ils sont attentifs au commandement et portent avec crânerie leur uniforme neuf, qui rappelle celui des mousques de la marine française ! Laissons-les grandir et, de cette graine de vrais Français germera une armée de soldats robustes et agiles et plus d'un grand général, pour le jour où la patrie aura besoin, pour sa revanche ou sa défense, d'une armée de héros !

Petits enfants, petits soldats,
Qui marchez comme de vieux braves,
Sabre au côté, fusil au bras,
Les yeux ardents et les fronts graves ;

Petits soldats, petits enfants,
Vous qui désertez la grammaire,
Pour marquer le pas, triomphants,
Sous les regards de votre mère ;

Que pensez-vous, que faites-vous ?
Têtes rieuses, corps fragiles,
Retournez au jeu : laissez-nous
Le fardeau des armes vitiles.

Nous sommes les petits enfants
De la vieille mère patrie,
Nous lui donnerons dans dix ans
Une jeune armée aguerrie ;

Nous sommes les petits soldats
Du bataillon de l'Espérance,
Nous exerçons nos petits bras
A venger l'honneur de la France ;

Et Barra, le petit tambour
Dont on nous a conté l'histoire,
En attendant, bat, chaque jour,
Le rappel dans notre mémoire.

HENRI CHANTAVOINE.

Chez le magistrat instructeur :
—Vous êtes accusé du vol de la poste... vous, un ancien facteur !
—L'habitude de dépouiller la correspondance.

* *

À propos de mariage—Un gommeux, au langage encore plus fleuri que le cœur, arrive ce matin, le jour de la fête de sa belle, avec un écriin renfermant une chaîne et une montre de grande valeur.

—Chère belle, lui dit-il, je viens vous offrir la chaîne que vous me faites porter.

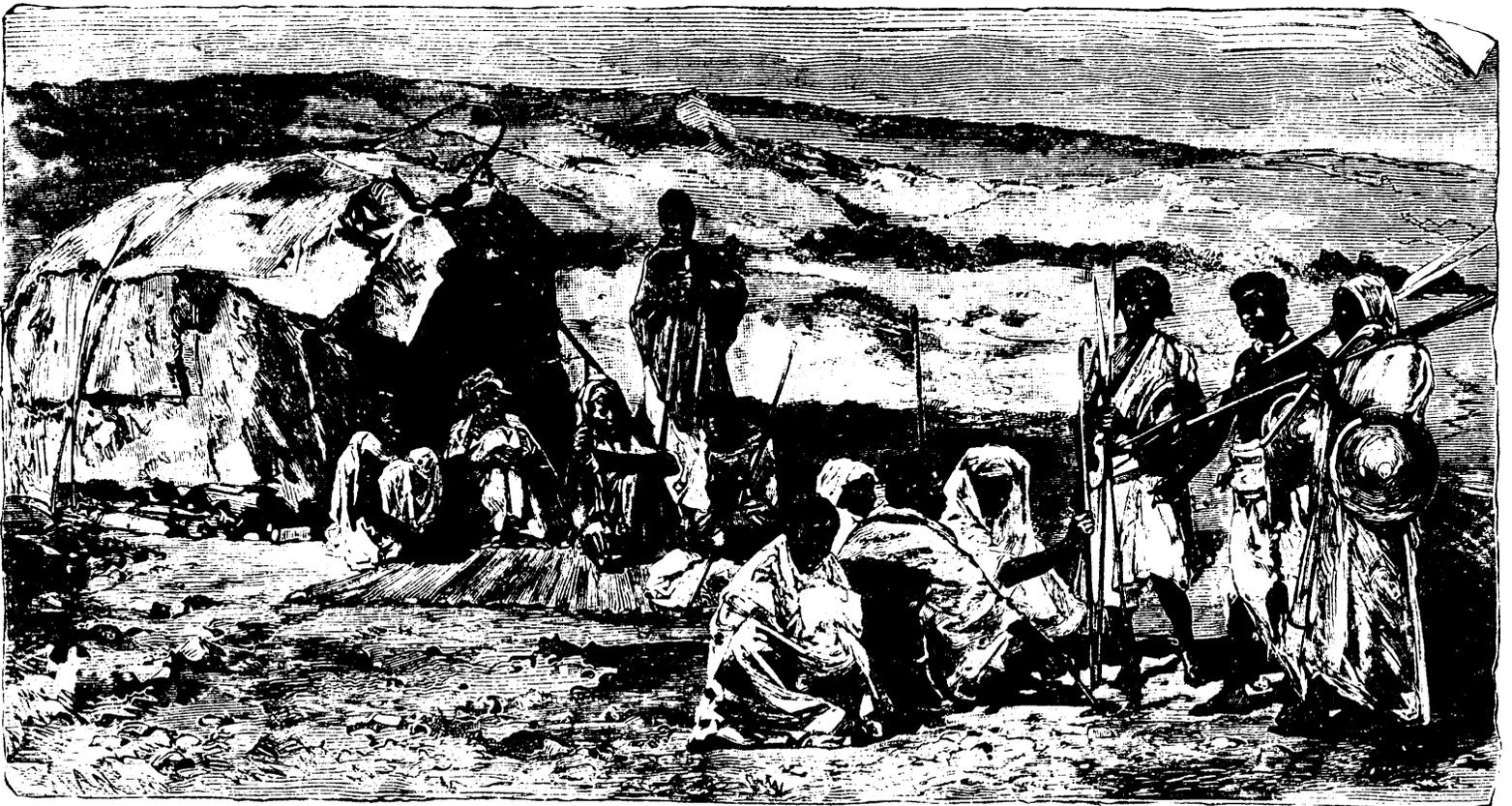
Elle, prenant la montre, ajouta :
—Et j'accepte aussi le boulet.



Type de jeune Çomali.

Bédouin ouarsanguéli.

Femme riche de la côte, coiffée du mascan.



Aux abords d'un gourgui. — Réception des guerriers arrivant de l'intérieur.

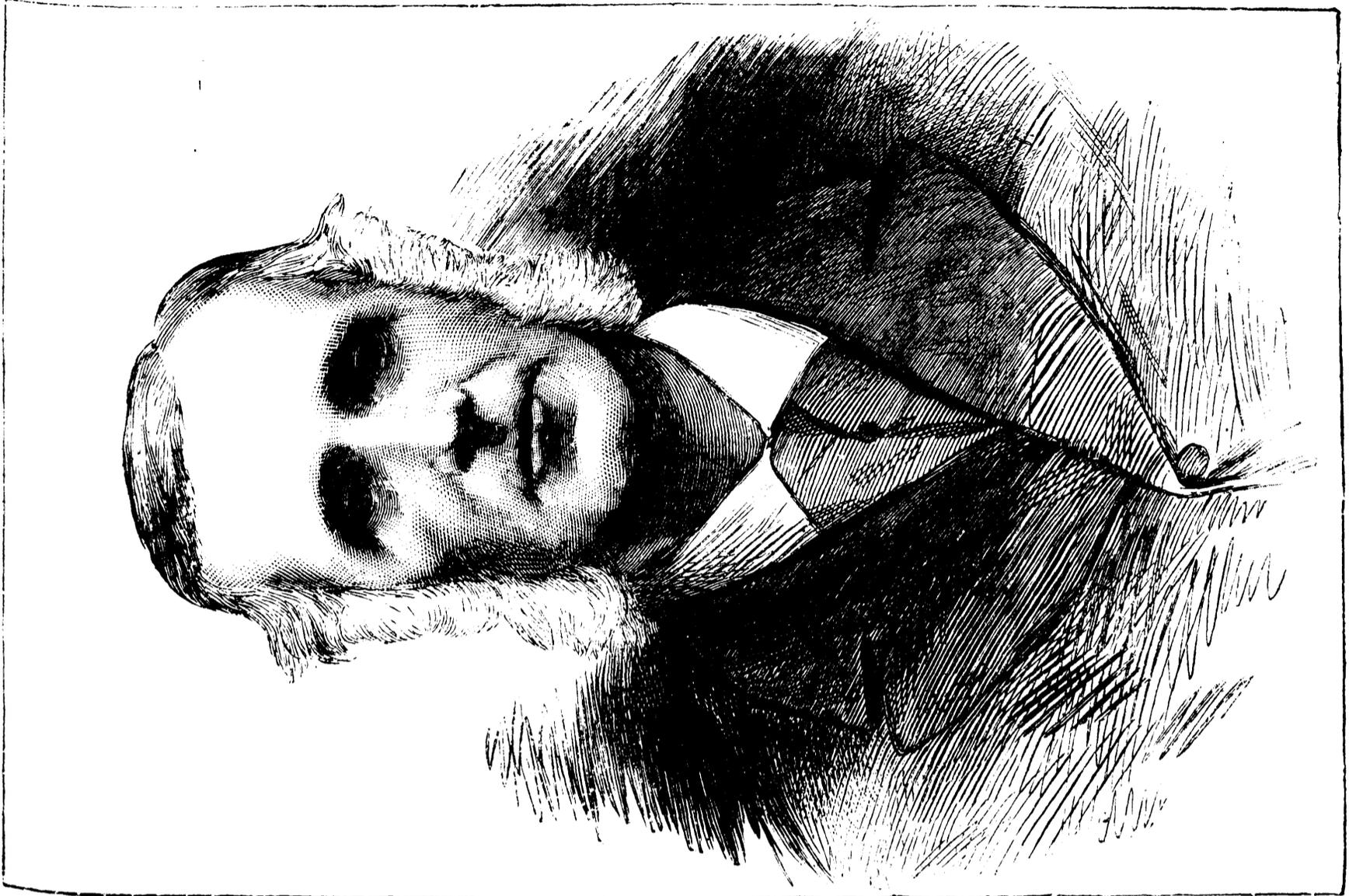


Jeune femme Çomali

Jeune femme Çomali.

Jeune fille Çomali.

VOYAGE AU PAYS DES ÇOMALIS. — Mission de M. G. Revoil. — (Dessins de M. de Haenen, d'après les photographies du voyageur.)



M. L. BURKE.



LORD J. CAVENDISH.

LES GIBOULÉES DE LA VIE

PAR

M^{ME} CLAIRE DE CHANDENEUX.

PREMIÈRE PARTIE

I

La grande calèche brune que tout le quartier Montparnasse connaissait bien pour la voir s'arrêter, chaque lundi, devant le couvent des Dames de la Compassion, arrivait au trot d'un élégant attelage dans la rue recueillie où s'élève la pieuse maison.

Les paisibles habitants qui, dans ces régions prédestinées, n'appartiennent pas à la vie religieuse, ne pouvaient supposer que la calèche allait stopper là suivant son usage hebdomadaire, car on était au mardi.

Or, on savait à merveille que le mardi n'est pas jour de parler, et que le baron de Thièblemont ne devait pas espérer y rencontrer, ce jour-là, mademoiselle Thérèse de Meulan, sa nièce et sa pupille, qu'il visitait avec une édifiante régularité.

Les chevaux s'arrêtèrent pourtant. Un homme descendit dont il n'était pas facile d'évaluer l'âge probable, tant sa belle taille, sa haute mine, ses grands yeux gris très vifs lui conservaient une certaine apparence de jeunesse, en dépit de l'indiscrète décoloration de ses cheveux abondants.

Il s'anna à la grande porte cloutée et verrouillée comme l'huis d'un château moyen âge, et il déclina son nom à la sœur tourière en sollicitant l'honneur d'être reçu par madame la supérieure, qu'il pria de vouloir bien se faire accompagner de mademoiselle Thérèse de Meulan.

Si la tourière éprouva quelque surprise de la requête, en un jour non consacré à cet usage, son visage calme n'en laissa paraître que juste assez pour donner plus de prix à l'autorisation demandée.

Le baron de Thièblemont attendit dans le large couloir dallé, sans se permettre la plus légère marque d'impatience, les vingt-cinq longues minutes qui furent indispensables à la tourière pour accomplir sa mission, et à la supérieure pour accorder la faveur qu'on espérait de sa bienveillance.

Enfin, la porte du parloir particulier des Dames de la Compassion s'ouvrit devant le baron, qui aperçut, en y entrant, derrière la grille double et serrée, la personne froide, imposante et belle encore, de Gonzague-Victoire-Elizabeth de Vaucourt, en religion mère Saint-Jean de la Croix.

Dans l'ombre de sa robe austère, à guimpe blanche, se dessinait la forme svelte et charmante d'une jeune fille blonde, dont les yeux bien ouverts, d'un bleu assombri par de longs cils, sourient au visiteur.

Celui-ci salua profondément la grande dame, devenue volontairement obscure servante du Seigneur, et tendit deux doigts à la jeune fille à travers les barreaux.

—Quelle merveille de vous voir aujourd'hui, mon oncle ! dit-elle d'une voix douce où se devinait autant de respect que d'affection.

—Vous avez désiré me voir, monsieur le baron ? demanda sur le ton interrogateur le timbre grave et mélodieux de mère Saint-Jean de la Croix.

Il s'inclina.

—J'avais à parler à mademoiselle de Meulan de choses très sérieuses et d'une nature telle que votre présence, madame la supérieure, m'a paru indispensable.

—Ah ! mon Dieu ! sourit la jeune fille, à qui ces choses très-sérieuses ne semblaient que médiocrement menaçantes.

—Nous vous écoutons, monsieur, dit froidement la religieuse.

Malgré la solennité de son début, M. de Thièblemont ne témoigna aucun embarras de cette invitation.

—Ma nièce, Thérèse de Meulan, a dix-neuf ans bientôt.

—Dix-neuf ans passés, mon oncle, dit très vivement la pensionnaire.

—Vous avez raison. Depuis onze ans que je l'ai confiée à la sainte maison qui a l'honneur d'être dirigée par vous, madame la supérieure, elle a appris, à l'ombre de vos vertus, toutes celles qui font les femmes parfaites.

—Monsieur, interrompit la supérieure, veuillez vous souvenir, je vous prie, que nous ne sommes plus ici dans le salon de l'hôtel de Vaucourt.

M. de Thièblemont coula un regard vif dans la direction de son interlocutrice ; mais on ne voyait d'elle, en ce moment, qu'un bandeau immaculé entre les ailes flottantes de sa coiffe.

—Pardonnez-moi, madame, reprit-il doucement, si j'ai mêlé presque à mon insu, dans une même admiration, le passé aux illusions mortes et le présent aux œuvres saintes. Vous me ramenez au réel. My voici pour n'en plus sortir.

Le court silence qui suivit ne fut coupé que par un soupir si discret, si retenu, que le baron put se demander s'il était échappé à la religieuse ou à l'élève.

Le frais visage, franchement attentif, de celle-ci éloignait cependant cette dernière supposition.

—Dix-neuf ans ! reprit le baron ; c'est l'âge où les jeunes filles rentrent ou sont déjà rentrées dans la maison paternelle.

—Hélas ! quand elles en ont ! souffla mademoiselle de Meulan.

—En effet, ma chère enfant, en mourant à l'étranger, ma pauvre sœur ne vous laissa que moi pour soutien, votre ami, mais, en somme, un vieux garçon, ce qui ne vous constitue pas un foyer bien enviable.

—Je le sais ; j'y ai souvent pensé, dit mère Saint-Jean de la Croix.

—J'étais bien certain, madame la supérieure, que votre préoccupation maternelle envisagerait pour ma pupille l'hypothèse inévitable d'une sortie de couvent. Peut-être même votre sollicitude et la mienne se heurteront-elles aux mêmes difficultés.

—Veuillez, monsieur, me faire connaître celles qui vous paraissent les plus considérables, se contenta de répondre la religieuse.

—Voici. Mon hôtel est celui d'un célibataire ; mon service, celui d'un célibataire ; ma société est celui d'un célibataire...

—Et votre genre de vie est celui d'un célibataire ! acheva vivement la supérieure en se départant pour la première fois de sa réserve.

Le baron sourit discrètement, sans essayer de protester.

—Mademoiselle de Meulan sera-t-elle transplantée dans un milieu convenable, et même dans un milieu possible, en venant prendre sa place à l'hôtel de Thièblemont ?... Sa délicatesse, sa grâce, sa jeunesse n'y souffriront-elles pas, en maintes occasions, des heurts et des contrastes inhérents à une existence si dissemblable de celle qu'elle a connue jusqu'ici ?

—Et puis, dit mère Saint-Jean de la Croix avec quelque sécheresse, vos habitudes personnelles, monsieur le baron, ne seront-elles pas sensiblement et désagréablement modifiées par l'intrusion d'une jeune fille dans l'intérieur que vous vous êtes créé ?

—Je vous prie d'être assurée, madame, que ce serait là la dernière de mes craintes. Celles qui concernent Thérèse sont autrement importantes.

—Je vous en loue, monsieur. Il me semble, comme à vous, que la position de mademoiselle de Meulan dans votre hôtel, sous la garde d'un mentor très mondain, serait d'une convenance douteuse, votre réputation d'homme à la mode n'ayant peut-être pas été toujours exempte de quelque médisante écla-boussure.

Thérèse, à son tour, regarda la supérieure avec quelque étonnement, tant le ton agressif et l'insinuation de cette dernière phrase étaient éloignés de la tournure ordinaire de ses entretiens.

Le baron ne sourcilla pas. Il était sans doute de ceux qui aiment, qu'ils le soient ou non, à passer pour des don Juan au repos, et le reproche, même sortant d'une telle bouche, ne lui parut nullement désagréable.

—Il y aurait peut-être un moyen, reprit-il avec aisance, de donner à mademoiselle de Meulan... mais, avant de le lui faire connaître, je désirerais savoir si elle n'aurait en aucune manière la vocation religieuse.

—Oh ! en aucune manière ! exclama la jeune fille avec une franchise dont la supérieure fut quelque peu scandalisée.

—Paix, ma fille ! dit-elle ; on ne parle ni si vite ni si délibérément d'une chose aussi sainte que la vocation.

—Mais, ma mère, c'est que je ne me sens nullement appelée à la vie de couvent.

—Je le crois. Ce qui n'empêche pas qu'en matière aussi grave, une jeune fille doive modestement attendre les lumières de ceux qui la dirigent.

—Alors, éclairez-moi, ma mère, dit docilement Thérèse, vous connaissez tous mes penchants.

—Vos penchants, hélas ! ils vous portent au monde, au plaisir, à la vie brillante. Vous ne savez rien de ces choses, et vous les désirez toutes. Si vous me consultiez en cette occurrence, je vous répondrais devant le Seigneur : « Ma fille, n'entrez pas en religion. »

Un rayon illumina l'œil anxieux de Thérèse.

Un nuage passa sur le front de M. de Thièblemont.

Thérèse, dont le regard prompt distingua cette fugitive nuance, se dit avec amertume que non seulement son oncle redoutait de lui ouvrir sa maison, mais encore qu'il eût accueilli volontiers l'aveu de son ensevelissement dans le cloître.

Elle se sentit envahie, avec une force inconnue, du sentiment de son isolement dans la vie. Recevant avec une gratitude sans expansion les visites compassées et les soins légers de son tuteur, elle n'avait jamais encore senti, comme à cette heure, le malheur d'avoir à entrer seule et sans affection dans un monde qui l'attrait.

Le langage correctement égoïste de son unique protecteur la mettait, sans ambiguïté, en face d'obstacles qu'elle n'avait jamais soupçonnés.

—Donc, reprit tranquillement M. de Thièblemont, dont le front ne portait déjà plus trace de contrariété, nous ne contraindrons pas cette pauvre enfant à une destinée opposée à ses aspirations. Elle va rentrer dans le monde. Mais, de quelle manière ?... Chez moi, vous reconnaissez, madame, que c'est difficile. Seule, avec une gouvernante, si bien choisie qu'elle soit, c'est impossible.

—Pourquoi ? hasarda timidement mademoiselle de Meulan.

—Vous me permettrez de vous répondre seulement, ma nièce, que votre visage, votre distinction, votre inexpérience sembleraient de périls, cette façon de vivre.

—Mais alors ?... fit la pauvre enfant, qui sentait une grosse larme sourde sous sa paupière baissée.

—Reste le mariage.

—Oh ! monsieur ! exclama la supérieure avec un geste de pudeur.

—Pardon, madame : je vous supplie de m'entendre jusqu'au bout, le mariage étant, croyez-moi, la plus naturelle solution à nos perplexités.

—Dites, fit brièvement la religieuse, qui parut résignée à subir les explications délicates dont on la menaçait.

—Mademoiselle de Meulan, reprit le baron, qui possède tous les charmes capables de frapper et de fixer un gentilhomme, n'est malheureusement pas douée de cette qualité par excellence dans notre société positive... de cette attrait réaliste que la cupidité humaine prise plus haut que la beauté et la vertu.

—Vous voulez dire, mon oncle, que je suis pauvre, interrompit Thérèse.

Le baron s'inclina, avec un regard plein de regrets sous-entendus.

—M. le baron veut dire aussi par là, ma fille, que vous ne tenteriez que difficilement un époux, dit mère Saint-Jean de la Croix, avec une âpreté subite dont il fallut peut-être chercher la cause dans son passé, noble, pauvre et dénué de joie.

—Vous allez, je crois, trop loin, madame, répondit le baron, dont le sang-froid n'était altéré par aucune interruption, quelque amère qu'elle fût, tout en déplorant l'injustice du destin et le trop fréquent aveuglement de nos jeunes hommes, je suis certain que mademoiselle de Meulan, en quelques années de vie mondaine, enchaînerait à elle le meilleur ou le plus intelligent d'entre eux.

—Le malheur est que mademoiselle de Meulan, par convenance et par dignité, ne peut goûter de cette vie mondaine, indispensable, paraît-il, pour lui faire trouver un mari.

En concluant ainsi, la supérieure rabattit ses longues manches sur ses mains aristocratiques avec un geste sec destiné à clore la conversation.

Il n'en fut rien cependant.

Le baron s'accouda à l'appui de la grille, sourit et prononça lentement cette parole, énorme pour un parloir de couvent :

—En face de ces impossibilités et de mes sentiments, j'ai l'honneur, madame la supérieure, de vous demander la main de mademoiselle Thérèse de Meulan.

On entendit un petit cri de saisissement.

Mère Saint-Jean de la Croix recula son siège comme si un reptile se fût dressé devant elle.

—Vous !... vous !... balbutia-t-elle avec un trouble où la surprise et l'émotion avaient une égale part.

Son bras s'étendit entre le baron et la pensionnaire, comme si la double grille ne suffisait pas à l'isoler.

—Voilà un étonnement qui n'est pas flatteur pour mon ambition, sourit M. de Thièblemont sans se déconcerter. Celui de ma nièce, et je l'en remercie, me paraît toutefois moins vif que le vôtre, madame.

Ce disant, il attachait ses yeux gris, encore fort beaux et dans ce moment pleins de douceur, sur la jeune fille muette.

—Avez-vous entendu, Thérèse ? dit la supérieure en la touchant à l'épaule.

Thérèse sursauta.

—M. de Thièblemont vous demande de devenir sa femme, articula péniblement la mère Saint-Jean de la Croix.

—Ma femme... et ma fille... ma compagne et mon amie, dit le baron avec animation. Je n'entends pas que Thérèse se fasse la moindre illusion, ni se croie tenue à rien me devoir pour un passé qui m'a été doux.

—Mon oncle !...

—Je ne veux lui dissimuler ni mes cinquante-neuf ans, ni mes cheveux gris, ni mes manies, ni le grand besoin que je puis avoir de son indulgence. Je compte seulement lui assurer, en échange de son affectueuse bonne volonté, une position honorable, une fortune certaine, une liberté décente et un attachement... aussi sincère que peu exigeant.

Sans bien saisir toute la délicatesse de ce programme, Thérèse fut plus frappée du ton pénétré dont les paroles étaient prononcées que des paroles elles-mêmes. Son oncle ne lui avait jamais laissé soupçonner qu'il eût dans l'âme la moindre parcelle de cette chaleur si inattendue.

Ce qu'elle comprenait seulement, c'est qu'il lui offrait l'indépendance et la tendresse, deux choses qu'elle supposait bonnes entre toutes.

Elle releva la tête et laissa voir sur son siège candide, tout empuvré d'une ravissante confusion, l'irrésolution éfarée de sa pensée.

Le baron, qui ne pouvait espérer de solution immédiate à une requête que rien n'avait préparée, se leva et prit congé avec cette attitude élégante, cet air de tête encore jeune, qui faisaient dire à ses contemporains, avec une jalousie rageuse : « Ce diable de Thièblemont !... c'est un fruit vert... d'une rare conservation. »

Près de quitter le parloir, il se ravisa, revint vers Thérèse, et d'une voix très douce :

—Ma chère enfant, un seul mot encore. Au cas où vous me confieriez le soin de votre avenir, il aurait-il aucun souvenir, aucun rêve, aucun regret, entre votre jeune cœur et le mien ?

—Monsieur !... monsieur !... gronda la religieuse, en montrant pour la première fois, entre les ailes écartées de sa coiffure, ses yeux noirs irrités.

Malgré tout son respect, le baron ne parut pas entendre et resta debout devant Thérèse, répétant du regard son interrogation.

La jeune fille secoua sa jolie tête blonde par un mouvement d'une franchise indicible.

—Un rêve !... un regret !... répéta-t-elle en souriant. Non, mon oncle, il n'y a ni rêve ni regret dans le cœur d'une pensionnaire.

Et avec la simplicité prime-sautière de sa nature, elle passa le bout de ses doigts entre les inflexibles grilles, comme pour mieux rassurer le questionneur sur la franchise de sa réponse.

Plus touché, peut-être plus heureux qu'il ne voulait le paraître, M. de Thièblemont se pencha sur la petite main et en baisa les ongles roses.

Il y eut cette fois de l'impatience dans les yeux de la religieuse.

Quand la porte du parloir eut retombé sans bruit derrière son tuteur, Thérèse se tourna vers mère Saint-Jean de la Croix comme pour implorer ses conseils.

Le visage austère de la religieuse était devenu plus glacial encore ; on eût dit que le voile de gravité, toujours étendu sur ses traits d'une beauté rigide s'était subitement doublé de souvenirs amers et d'incurable tristesse.

Thérèse, trop jeune, trop inexpérimentée pour deviner l'expression de cette physionomie sombre, fit un pas pour se rapprocher de son seul guide.

Un geste l'arrêta.

—Réfléchissez et priez ! dit froidement la supérieure en quittant le parloir.

II

De retour à son hôtel—un petit hôtel élégant de la rue de la Chaussée-d'Antin—le baron de Thièblemont se disait, avec une satisfaction sans mélange, qu'il venait de faire acte de bon tuteur, de parent généreux et d'homme d'esprit.

Avant de tenter la démarche décisive dont il s'applaudissait, il avait longuement réfléchi et pesé, une à une, les diverses hypothèses de la conduite qu'il devait tenir vis-à-vis de la jeune pensionnaire dont la loi lui avait confié le soin.

Il avait la galanterie de ne pas dire : le fardeau.

Se charger de la direction d'une fille de dix-neuf ans, belle et distinguée, c'était prendre une responsabilité délicate ; c'était réformer sa vie, contraindre ses habitudes, se vieillir effroyablement sans profit pour personne.

La marier avait un côté paternel qui ne lui convenait qu'à demi. La marier sans dot, n'était-ce pas un rêve à peu près irréalisable ? La doter ?... ah ! mais ! la doter... il ne voyait dans le Code rien qui l'y obligât, et il n'entrevoit aucune compensation à ce sacrifice dans la reconnaissance d'une enfant très ignorante de la vie.

L'épouser, au contraire, c'était offrir à cette pupille, un peu embarrassante, une fortune, un rang et un nom honorables, auxquels elle ne pouvait prétendre.

C'était, en outre, embellir sa demeure de la présence d'une aimable femme, orner sa vanité de cette jolie fleur fraîche épanouie, et ouater son égoïsme de soins attentifs et charmants pour une vieillesse qui devait arriver bien malgré lui, certes, mais enfin qui devait infailliblement arriver.

M. de Thièblemont n'entrevoit pas un instant les difficultés possibles d'une union disproportionnée, parce qu'il entraînait dans ses plans de le amoindrir par sa confiance envers sa femme, l'indépendance de bon goût qu'il lui octroierait et la raisonnable affection qu'il était seulement en droit de lui demander.

(La suite au prochain numéro.)

Méfiez-vous de ces remèdes qui sont annoncés comme guérissant toutes les maladies du foie, des reins, des rognons et autres, car ils ne font que soulager pour quelque temps, tandis que les Amers de Houblon sont un remède certain et efficace ; leur effet est permanent.

AGENTS DEMANDÉS

On demande deux hommes actifs pour agir comme agents de *L'Opinion Publique* en dehors de Montréal.

S'adresser au bureau, Nos 5 & 7, Rue Bleury, Montréal.

SCIENCES ET INDUSTRIE

Il paraît qu'on vient d'inventer une locomotive qui ne laisse échapper ni fumée ni étincelles. Elle a parcouru une distance de vingt milles, avec seulement 273 livres de charbon, lorsque les locomotives ordinaires en exigent 1,000.

C'est presque une révolution dans les chemins de fer.

* *

Un Russe, du nom de Dittmar, a trouvé le moyen de solidifier le pétrole, pour plus grande facilité de transport. Le nouvel article ressemble à de la cire.

* *

Un électricien français se propose de traverser la Manche dans un bateau mu par l'électricité, il pourra même prendre un passager avec lui. La traversée se fera de Boulogne à Folkestone.

* *

Un médecin viennois vient d'inventer un instrument qui permet d'examiner *de visu* l'intérieur de l'estomac. Cet instrument se compose d'un tube contenant un isolateur conducteur de l'électricité, deux conduits pour l'eau et un pour l'air. A l'extrémité se trouvent deux verres qui permettent de voir les deux parois en même temps. La lumière est fournie par un fil de platine chauffé par l'électricité. Cet invention promet de rendre les plus grands services à la médecine.

GRAND INCENDIE

Avant-hier soir, vers minuit, le feu s'est déclaré dans le magnifique édifice situé sur le côté nord de la place Victoria, coin des rues Craig et McGill.

On se rappelle qu'en cet endroit avait été bâtie la salle Saint-Patrice, qui brûla quelques années après sa construction. Il semble qu'un sort fatal soit attaché à cet endroit.

Le feu, qui a presque détruit aujourd'hui ce magnifique *block*, a pris naissance au troisième étage du magasin de papeterie de Rob. Miller et Cie. En quelques instants, le feu fit des progrès effrayants au deuxième et au quatrième étages. Les flammes eurent bientôt consumé le toit, qui ne tarda pas à s'effondrer, en faisant jaillir au firmament des millions d'étincelles.

M. Miller est actuellement en Europe, où il voyage pour les affaires de son commerce.

Les marchandises de MM. Greenshields et Cie ont été en grande partie consumées par les flammes.

Le magasin de MM. French et McIntyre, qui forme partie de l'édifice du côté de la rue Saint-Jacques, n'a souffert que quelques dommages, grâce au vent qui soufflait du sud et qui poussait les flammes du côté des établissements de MM. Greenshields et Clendenning.

On a craint pendant quelque temps pour le magasin de M. Shaw, situé sur la rue Craig et qui n'est séparé que par une ruelle du bâtiment en flammes.

Cet édifice a coûté près de cent-vingt-cinq mille piastres. Aujourd'hui ce n'est plus qu'un amas de cendres et de murs dénudés.

Nos pompiers méritent certainement les plus grands éloges pour le courage dont ils ont fait preuve durant cet incendie. On en a même vu trois ou quatre faire face à la flamme et à la fumée pour entrer au quatrième étage du magasin de M. Miller afin d'être plus à même de lancer l'eau sur les flammes.

On ignore l'origine du feu.

Dans un salon.—Dans le public on vous "donne" quarante ans.

—Vraiment ! répondit-elle, on me les donne !... mais je ne les "prends" pas.

* *

La marquise de B... a le bonheur d'avoir trois enfants :

—Jolis comme elle ! disait à quelqu'un sa première femme de chambre.

—A-t-elle un garçon et deux filles, ou bien une fille et deux garçons ?

—Non, répondit la soubrette, malheureusement pour Mme la marquise, ce sont trois filles uniques !

CHOSSES ET AUTRES

Les funérailles de M. C. T. Suzor, secrétaire-trésorier du barreau de Québec, ont eu lieu au milieu d'une grande affluence. Les coins du poêle étaient tenus par les juges Caron et Chauveau, le sénateur Pelletier, M. Rémillard, conseiller législatif et le maire de la ville, M. F. Langelier.

SYNDICAT DU CHEMIN DE FER DU NORD.—Les actionnaires de ce syndicat se sont réunis, il y a quelques jours, dans les édifices du parlement, à Québec, pour faire l'élection des directeurs.

Ont élus directeurs : Hon. Thos. McGreevy, MM. L. A. Sénécal, Jas. G. Ross, G. Bresse, M. H. Gault, J. B. Mongenais, John McDougald, Téléphore Normand et W. Carrier.

A une réunion subséquente M. L. A. Sénécal a été élu président ; l'hon. Thomas McGreevy, vice-président et Jas. G. Ross, trésorier. Dans quelques jours le syndicat va payer au trésorier provincial les \$500,000 requis pour prendre possession du chemin.

Les amateurs de bonne musique apprendront avec plaisir l'arrivée au milieu de nous de M. Max Bohrer, jeune pianiste, né à Montréal, qu'il a quitté il y a quatre ans pour aller étudier en Europe, sous les maîtres les plus distingués. M. Bohrer nous est revenu il n'y a que quelques jours seulement. Il va s'établir ici où il exercera son art ; il se propose de donner un grand concert d'ici à quelques mois.

M. Max est le fils de M. William Bohrer, musicien très habile qui, il y a plusieurs années, laissa notre ville pour aller s'établir en Angleterre. Il est tout probable que M. Max Bohrer obtiendra à Montréal tout l'encouragement qu'il mérite.

BELLE CONDUITE.—Jeudi, 1er juin, je m'embarquais sur le vapeur *Beauharnais*, passant par Lachine pour me rendre à St-Laurent. Je portais toute ma fortune avec moi, à peu près \$300..... Revenu chez moi le soir du même jour, je constatai que j'avais perdu tout mon argent, où et comment, je l'ignorais..... Vite, le lendemain, je me mis à la recherche. En arrivant à Lachine, vendredi soir, j'appris qu'un jeune homme avait trouvé de l'argent flottant sur l'eau ; je lui fus présenté—et sur preuve (bien facile à donner) que cet argent était ma propriété, le jeune Ratwell me remit mon argent sans hésiter. De suite, je l'obligeai d'accepter, en récompense, \$20 qu'il avait bien mérités par son honnêteté et le bel exemple de probité qu'il donnait. M. Rathwell, tout jeune encore, mérite des éloges, que je me fais un devoir de lui donner publiquement.

Monsieur Stuart, capitaine, M. Clément Bouthiller, pilote, tout l'équipage du vapeur *Beauharnais* et mon bon ami J. O'Farthy, officier public à Lachine, ont droit à ma reconnaissance et à mes remerciements pour leur bienveillant concours, en m'aidant à retrouver mon argent.

M. JASMIN, Ptre,
Curé de Beauharnois.

POUR LE PARTI.—Un shérif, à Détroit, avait réussi à se faire élire, mais avec beaucoup de misère.

Quelques jours avant sa deuxième élection, il eut le malheur de laisser échapper un prisonnier.

L'infortuné officier parvint cependant à retrouver son pensionnaire, mais sans pouvoir le réintégrer sous sa garde. Il s'était retranché dans une grange et se défendait courageusement.

Alors la conversation suivante s'engagea à travers la porte :

—Dis donc, Jimmy ?

—Oui.

—Tu sais que j'ai failli ne pas être élu shérif ?

—Oui, je le sais.

—Je demande à être réélu. Si je perds votre voix, je perds mon élection. L'autre parti va le faire afficher en lettres de quatre pieds ; même mon parti votera contre moi. Entends-tu, Jim ?

—Oui.

—Je ne te demande pas de venir comme un prisonnier qui retourne à sa cellule, mais comme un patriote qui fait son devoir pour son parti. Viens, Jim.

—Pour ça, c'est parlé. Le juge était contre moi, je déteste votre infernale prison, ma sentence est injuste ; mais puisqu'il s'agit de faire gagner mon parti et de renverser l'opposition, j'en suis. J'y vais.

Il fut réintégré dans sa prison et le shérif dans ses appointements.

Les anciens Canadiens connaissaient l'efficacité de la Noix Longue à son état vert, comme purgatif et laxatif, mais son usage présentait un inconvénient, c'est qu'il était impossible de se procurer des noix fraîches dans toutes les saisons. La science a depuis découvert un extrait de cette noix qui conserve son efficacité pour un temps indéfini. C'est de cet extrait que sont composées les Pilules Purgatives de Noix Longues de McGALE, reconnues aujourd'hui comme un des meilleurs purgatifs. En vente chez tous les Pharmaciens.

NOUVELLES DIVERSES

28 personnes ont été fusillées à Haiti pour crimes politiques.

—o—

La semaine dernière, à St-Jean Deschaillons, une personne a été tuée par le tonnerre.

—o—

Un incendie a presque complètement détruit le palais épiscopal de la ville d'Ottawa.

—o—

Le collège d'Ottawa vient de recevoir de Sa Sainteté Léon XIII cinq médailles d'argent, comme prix d'un concours en philosophie.

—o—

Des personnes d'expérience, qui arrivent de voyage, disent que les moissons promettent beaucoup. Les grains et les fruits seront abondants.

—o—

M. Louis Giard, secrétaire du département de l'Instruction Publique, a été mis à sa retraite et remplacé par M. Oscar Dunn.

—o—

On dit que l'hon. M. D. L. Macpherson, président du Sénat, a accepté la position de Commissaire Canadien en Angleterre, en remplacement de Sir A. T. Galt.

—o—

L'inspecteur des édifices a commencé à avertir tous les propriétaires de manufactures d'avoir à poser sur les cheminées de leurs usines le nouvel appareil servant à consumer la fumée.

—o—

Au 1er de septembre, le nom des rues de Montréal sera placé dans tous les reverbères de la ville. Ce sera une des meilleures améliorations que la municipalité ait encore faite dans nos rues.

—o—

Un professeur de dessin à l'école Normale d'Ottawa et le secrétaire de l'honorable John O'Connor ont été arrêtés pour avoir mis en circulation de faux billets de \$10 de la banque Nationale.

—o—

On dit que le Pape, en apprenant la mort de Garibaldi, est demeuré silencieux durant quelques instants, puis, levant les yeux au ciel, il s'est écrié : " En voici encore un des personnages de la révolution qui est mort ! Que Dieu ait pitié de son âme."

—o—

DEUX NOUVEAUX ASSASSINATS EN IRLANDE.—Walter Bourke, landlord de Galway, a été assassiné ainsi qu'un soldat qui lui servait d'escorte. Plusieurs coups de feu furent tirés sur Bourke et son compagnon de derrière une muraille, alors qu'ils se promenaient en voiture près de Gort. Tous deux tombèrent raides morts. Bourke était magistrat et fils du défunt solliciteur de la Couronne. Il était avocat et avait amassé une grande fortune dans l'Inde.

Il s'était présenté contre Nilson dans le comté de May, il avait eu des difficultés avec ses fermiers, et était tout récemment parti de Londres pour aller en vaincre plusieurs. Il y a quelques mois, il avait fait irruption, un fusil à la main, dans l'église de Carraro, pendant que le prêtre célébrait la Sainte Messe. Le prêtre lui ordonna de sortir. Il fut obligé de s'enfuir par une porte latérale devant l'indignation des fidèles.

—o—

TERRIBLE ACCIDENT.—On vient de recevoir la nouvelle d'un terrible accident qui est arrivé samedi soir, aux chutes Montmorency, Québec. Un cultivateur du nom de Laberge, conduisait chez elle sa fille, qui est mariée et mère de 7 enfants, quand arrivé près du pont, le cheval devint incontrôlable. On sait que ce pont traverse la rivière à environ 300 pieds au-dessus de la chute. Le véhicule frappa le garde-fou avec tant de violence que ce dernier se brisa. Laberge fut lancé sur le pont, mais la femme, le cheval et la voiture tombèrent dans le torrent et en un instant ils étaient entraînés dans l'abîme. On a trouvé le cadavre de Mme Richard au pied de la chute, près des scieries de M. Hall.

La Consommation guérie.—Depuis 1870, le Dr Shearer a donné, par l'entremise de ce bureau, les moyens de guérison à des milliers de personnes affectées de cette maladie. La correspondance devenant trop volumineuse, j'ai dû lui venir en aide. Il a été obligé, par la suite, de l'abandonner complètement, et il m'a remis la recette de ce simple remède végétal, découvert par un missionnaire aux Indes, qui est si puissant à guérir la consommation, les bronchites, l'asthme, le catarrhe, les maux de gorge et autres maladies des poumons ; c'est aussi un remède certain contre la débilité générale. Ses propriétés curatives ont été prouvées dans des milliers de cas, et mû par le désir de soulager mes semblables affectés de ces maladies, je me fais un devoir de le faire connaître à tout le monde. Sur réception d'un timbre-poste et d'un numéro de ce journal, je vous enverrai à votre adresse, *franc de port*, la recette de ce remède avec toutes les descriptions, en français, en anglais et en allemand. — W. A. NOYES, 148, Power's Block, Rochester.



UNE EXPÉDITION DANS LES RÉGIONS POLAIRES. — LE LAC DALY.



UNE EXPÉDITION DANS LES RÉGIONS POLAIRES. — BAIE DE LA DÉTRESSE.

LES ÉLECTIONS

PROVINCE DE QUÉBEC

ÉLUS PAR ACCLAMATION

Table listing elected members by acclamation, including names like Argenteuil, Bonaventure, Bagot, etc., and their respective representatives.

MIS EN NOMINATION

Table listing members by nomination, categorized into Comtés, Ministériels, and Oppositionnistes, with names like Jos Bolduc, G Amyot, etc.

LES ÉCHECS

Montréal, 15 juin 1882.

Adressez les communications concernant ce département à O. TREMPÉ, 698, rue Saint-Bonaventure.

SOLUTIONS JUSTES :

No. 313. — MM. H. Lupien, Québec ; H. Lalandry, New-York ; V. Gagnon, S. Tardieu, Eusèbe J. Maurien, Québec ; F. H. Gingras, Trois-Rivières ; Un ami, Saint-Hyacinthe ; E. Legault, Ottawa ; N. H. Guérin, M. Lafrenaye, P. Fabien, L. Dargis, Montréal ; Un amateur, Terrebonne.

NOUVELLES.

TOURNOI D'ÉCHECS DE VIENNE.—La semaine qui vient de finir a été un désastre pour le champion américain, M. Mackenzie, qui a perdu contre MM. Mason et Bird, et fait partie nulle avec MM. Ware et Paulsen. M. Steinitz vient maintenant en premier lieu avec un total de 18 parties ; MM. Mason et Winawer, 17 ; MM. Mackenzie et Zukertort, 15 ; M. Englisch, 15 ; M. Blackburne, 14 ; M. Ware, 8.

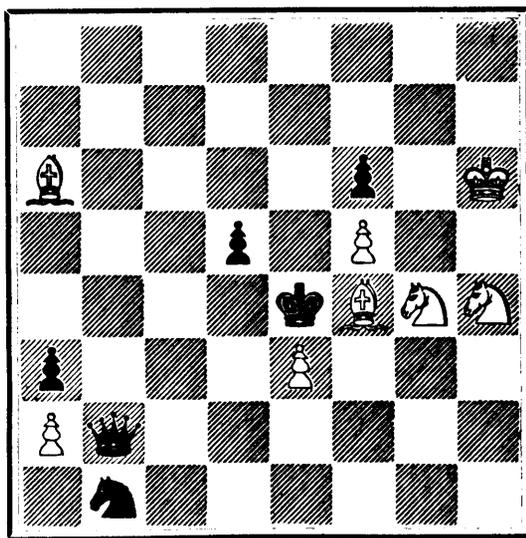
Au banquet annuel du Cercle des Échecs de Paris, qui a eu lieu sous la présidence de M. le général marquis d'Andigné, M. Boisterre a lu une remarquable poésie de M. Louis Griveau, dans laquelle il s'excuse de ne pouvoir assister au banquet ; voici la péroraison de cette spirituelle pièce de vers que nous empruntons à la Stratégie :

Certains gens peu sérieux, Sans doute des gens de théâtre, Prétendent que le roi des jeux, Les Echecs n'ont rien de folâtre, Que, fixés sur notre fauteuil Ou que, cloués sur notre chaise, Nous paraissions mener le deuil De la belle gaieté française. Ils trouvent peu récréatif Et peu conforme à l'hygiène De pousser, sans pressant motif, Des morceaux d'ivoire ou d'ébène. Ils disent que notre jeu savant, Est ennuyeux comme la pluie, Que c'est mortel, que c'est crevant, Que c'est le monde où l'on s'ennuie, Bondissant contre ce grief, Prouvez leur donc que l'on s'amuse Dans notre petit cercle. Bref, Faites bon accueil à ma Muse, Lorsque grise à n'y voir plus clair Il faudra qu'elle se repose Alors suppliez monsieur Clerc De vous fredonner quelque chose.

PROBLEME No. 314.

Composé par M. W. T. PIERCE.

NOIRS.—6 pièces.



BLANCS.—8 pièces

Les Blancs jouent et font mat en 2 coups

SOLUTION.—No. 313.

- Blancs. 1 C 5e R 2 Mat selon le coup des Noirs. Noirs. 1 Ad libitum.

Entre amateurs de théâtre. —C'est malheureux que Sarah soit partie du Théâtre Français ! —Pourquoi ? —Parce qu'elle aurait joué dans la Famille Poisson. —Quel rôle ? —L'arête.

RIEN DE SUPÉRIEUR.—C'est ce que dit un correspondant après avoir entendu raconter par M. Marsden sa guérison presque miraculeuse opérée par l'Huile de St. Jacob ; il avait souffert depuis près d'un an d'un rhumatisme aigu et il a suffi d'une seule bouteille pour opérer cette guérison.—Standard. Syracuse.



AVIS AUX ENTREPRENEURS

On recevra à ce Bureau, jusqu'à jeudi le 22me jour de JUIN courant à midi, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et endossées " Soumission pour appareil de chauffage, Montréal, P. Q.," pour poser et compléter un appareil de chauffage dans la bâtisse du Revenu de l'Intérieur, Montréal, P. Q., suivant les plans et devis que l'on peut voir en s'adressant au bureau de A. Raza, Ecr., architecte, Montréal, P. Q., ainsi qu'au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, le et après JEUDI le 8me jour de Juin courant.

Les soumissionnaires sont avertis que l'on ne prendra leur soumission en considération que si elle est faite sur les formules fournies par ce Ministère, et signée de leur signature véritable.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 6 Juin 1882.



CANAL MURRAY.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription " Soumission pour le Canal Murray," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, mardi le vingt-septième jour de juin prochain, pour la formation d'un canal devant relier les eaux supérieures de la Baie de Quinté avec le Havre de Presqu'île, sur le lac Ontario.

On pourra voir à ce bureau et à Brighton, une carte de l'endroit ainsi que les plans et devis des travaux à faire, dès et après jeudi le huitième jour de juin prochain ; on pourra aussi s'y procurer des formules imprimées de soumission.

Les entrepreneurs devront se rappeler que chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de banque accepté pour la somme de \$3,000 ; cette somme sera confisquée si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour l'exécution des travaux aux taux et prix offerts, et aux termes et conditions stipulés dans le devis.

Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Ce département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Dépt. des chemins de fer et canaux, Ottawa, 22 mai 1882.



NAVIGATION DE LA RIVIERE TRENT.

Canaux de Fenelon Falls, Rapides Buckhorn et Burleigh.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription " Soumission pour la navigation de la rivière Trent," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'est et de l'ouest, mercredi, le cinquième jour de juillet prochain, pour la construction de deux écluses d'ascension, piliers de pont et autres travaux à Fenelon Falls ; aussi pour la construction d'une écluse aux Rapides Buckhorn, et pour la construction de trois écluses, une digue et piliers de pont aux Chutes Burleigh.

Les travaux à chacun de ces endroits seront adjugés séparément.

On pourra voir à ce bureau des cartes des différents endroits ainsi que les plans et devis des travaux à faire, dès et après mercredi, le vingt-cinquième jour de juin prochain ; on pourra aussi s'y procurer des formules imprimées de soumission. Semblable renseignement au sujet des travaux à faire à Fenelon Falls sera fourni à cet endroit-là, et quant à ceux de Buckhorn et Burleigh, on pourra obtenir ces renseignements au bureau de l'ingénieur local, Peterborough.

Les entrepreneurs devront se rappeler que les soumissions pour les divers travaux devront être accompagnées d'un chèque de banque accepté, comme suit :

- Pour les travaux de Fenelon Falls, \$1,000 do Rapides Buckhorn, 500 do Chutes Burleigh, 1,500

Et que ces diverses sommes seront confisquées si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour l'exécution des travaux aux taux et prix offerts, et aux termes et conditions stipulés dans le devis.

Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Département des chemins de fer et canaux, Ottawa, 22 mai 1882.

\$200 de récompense. — Cette récompense sera payée à quiconque donnera des informations pour la découverte et la conviction des personnes vendant des Amers de Houblon falsifiés, contrefaits ou imités, ou toutes autres préparations avec le mot de Houblon, en vue de frauder le public. Les véritables Amers de Houblon ont une gerbe de houblon vert imprimée sur le blanc de l'étiquette, et sont les seuls purs et le meilleur remède contre les maladies du foie, des rognons et du système nerveux. Méiez-vous de toutes les autres préparations annoncées dans les journaux comme étant les " Amers de Houblon." Quiconque débitant aucune contrefaçon sera poursuivi.—Compagnie manufacturière des Amers de Houblon, Rochester, N.-Y.

Mères ! Mères !! Mères !!!

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille de Sirop Calmant de Mme Winslow. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui, ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et rend la santé. Les effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas et agréable à prendre. Il est ordonné par un des plus anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis. Les instructions nécessaires pour faire usage du sirop sont données avec chaque bouteille.

Un train s'arrête dans une gare du Morbihan.
 —Sommes-nous loin de Vannes? demande un voyageur à un employé.
 —Pas précisément, répond ce dernier, vous n'avez plus que six gares de là à Vannes.

Petit dialogue recueilli au café Henriot :
 —Je te le jure sur les cendres de ma mère.
 —Pauvre femme, comme elle a dû souffrir pour être réduite à cet état-là!

L'HUILE ST-JACOB

MARQUE DU COMMERCE



LE GRAND REMÈDE ALLEMAND POUR RHUMATISME.

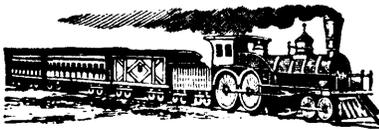
La Névralgie, Sciaticque, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Esquinancie, Inflammation du Gosier, Enflures et Foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générale du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positif du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendue Par Tous Les Drogistes Et Commerçants De Médecines.

A. VOGELER & CIE.,
 Baltimore, Md., U. S. A.



Chemin de Fer Intercolonial

1881—Arrangements d'Hiver—1882

A partir du 21 Novembre 1881, les trains directs à Passagers partiront tous les jours (Dimanches exceptés), comme suit :

Part de Pointe Lévis	8 10 a. m.
Arrive à Rivière-du-Loup	12 55 p. m.
Trois-Pistoles	2 05 "
Rimouski	3 49 "
Campbellton	8 35 "
Dalhousie	9 15 "
Bathurst	11 17 "
New-Castle	12 52 a. m.
Moncton	4 10 p. m.
Saint-Jean	7 30 p. m.
Halifax	12 40 p. m.

Ces trains font la connexion à la Jonction des Chaudières, avec les trains du Grand-Trouc qui partent de Montréal à 10.00 p. m.

Les trains pour Halifax et St-Jean vont directement à leur destination le dimanche.
 Les trains quittant Halifax à 2.45 p. m., et St-Jean à 7.25 p. m., et arrivant à Montréal à 6 hrs. s. m., en faisant connexion à la Jonction des Chaudières avec le train du Grand-Trouc à 8.10 p. m., restent à Campbellton le dimanche.

Le char Pullman qui part de Montréal le Lundi, le Mercredi et le Vendredi, va directement à Halifax, et celui qui part le Mardi, le Jeudi et le Samedi, va directement à St-Jean.

Pour ce qui regarde les prix de passage, le taux du fret, les arrangements des convois, etc., des informations complètes seront données par

G. W. ROBINSON,

Agent des Passagers et du fret pour la division de l'Est, No. 12, rue Saint-François-Xavier, ancien local du bureau de Poste, Montréal.

D. POTTINGER,

Surintendant-en-Chef, Moncton, N.-B., 15 nov. 1881.—52 f.

BULLETIN MENSUEL

DU

Bureau de Poste de Montréal

JUIN 1882

Distribuées.		DÉPÊCHES.	Fermées	
A. M.	P. M.		A. M.	
Ontario et Etats de l'Ouest.				
8-9 00		(A) Ottawa, par chemin de fer	8 15	8 00
8-8 40		(B) Provinces d'Ontario, Manitoba et Colombie Ang. Montréal à Carillon par la rivière Ottawa.	8 15	8 00
Québec et Provinces Maritimes.				
	5 35	Québec, Trois-Rivières, Berthier, Sorel, par vapeur		1 50
8 00		Québec, etc., par Q. M. O. & O.		8 00
8 00		(B) Québec par le ch. de fer du Grand-Trouc		8 00
	12 50	(B) Township de l'est, Trois-Rivières, Arthabaska et Rivière-du-Loup, par ch. de fer		8 00
9 20		Ch. de fer Occidental, (ligne principale) à Ottawa	7 00	
8 00		Ch. de fer Occidental, emb. St-Lin et St-Jérôme	4 30	
11 30		Ch. de fer Occidental, emb. St-Jérôme et St-Janvier	7 00	
8 00	12 45	Ch. de fer de Laprairie, St-Rémi et Hemmingford	2 15	
8 00		St-Hyacinthe, Sherbrooke, Coaticook, etc.	6 00	2-15 8
8 00		Ch. de fer d'Acton et Sorel		8 00
10 00		St-Jean, Stanbridge et Station St-Armand	7 00	
10 00		St-Jean, Ch. de fer Vermont Junction et Shefford	2 15	
9 00		Ch. de fer Sud-Est	4 45	
8 00		N.-Brunswick, N.-Ecosse et l'île du P.-E.		8 00
		Terrebonne, partant de Halifax, 10 et 24 Avril		8 00
Dépêches Locales.				
9 45		Valleyfield, Valois et Dorval	4 30	
11 30		Route Beauharnois	6 00	
11 30		Boucherville, Contrecoeur, Varennes et Verchères	1 45	
9 00	5 30	Côte St-Antoine et N.-Dame de Grâce	9 40	6 00
9 00	5 30	Hochelaga	8 00	2 15-5
11 30		Huntingdon	6 00	2 00
10 00	5 30	Laehine	6 00	2 00
10 20	3 00	Laprairie	7 00	2 15
10 30		Longueuil	6 00	1 45
10 00		New Glasgow, Ste-Sophie, par emb. du Ch. de fer Occidental		4 30
10 00		Longue-Pointe, Pointe-aux-Trembles et Charlemagne		2 00
8 30	2 30-6	Pointe St-Charles	8 00	1 15-5
11 30		St-Cunégonde	6 00	
10 00		St-Lambert		2 15
	1 30	St-Laurent, St-Martin et St-Eustache	7 00	
11 30	5 30	Côte St-Paul et St-Henri de M.	6 00	2 00
10 00		Pont-Viau et Sault-au-Récollet (aussi Bongie)		3 30
10 00	6 55	Village Saint-Jean-Baptiste, Mile-End et Coteau Saint-Louis	7 00 et 11 45	
Etats-Unis.				
8-9 40		Boston et les Etats de la N.-Angleterre, excepté le Maine	7 00	5 40
8-8 40		New-York et Etats du Sud	6 00	2 15
10 30		Island Pond, Portland et le Maine		et 5.40
8 00	12 30	Etats de l'Ouest et du Pacifique	2 30-8	
8-8 40			8 15	8 00
Grande-Bretagne.				
		Par ligne Cunard, Lundi 3, 10, 17 et 21 Avril		7 00
		Par ligne Cunard, Supplémentaire, 11 et 25 Avril		2 15
		Par ligne Hamburg de New-York, 5		5 15
		Par ligne Inman de New-York, 12		2 15
		Par ligne Hamburg de New-York, 19		2 5
		Par ligne White Star de New-York, 26		2 15
		Par ligne canadienne de Halifax, Jeudi, 6, 13, 20 et 27		2 15
		Par ligne White Star de New-York, 14		7 00
		Par ligne Inman de New-York, 28		2 15

(A) Sacs pour Char Palais ouverts jusqu'à 8.45 heures a.m. et 9.15 p.m.
 (B) Sacs pour Char Postal ouverts jusqu'à 9.00 heures p.m.

A. BELANGER MEUBLES PREMIERE CLASSE

Spécialité d'Ameublements de Salon
 276 RUE NOTRE-DAME
 MONTREAL.

LA POWDRE ALLEMANDE SURNOMMÉE



NE FAILLIT JAMAIS
 ET EST
 Vendue chez tous les Epicier respectables

LES PILULES GOLVIN ET LEUR IMITATION



On cherche à amener une confusion par une imitation grossière des Pilules Golvin. — Toute boîte de Pilules qui ne serait pas conforme au modèle ci-contre devra être considérée comme une contrefaçon. De plus, chaque pilule porte imprimé le nom Golvin. — Les Pilules de Golvin sont un puissant dépuratif du sang. Elles sont efficaces dans toutes les maladies; elles guérissent les Constipations les plus opiniâtres, les Rhumatismes, la Goutte, les Maladies de la peau, et particulièrement toutes les affections énumérées dans le Nouveau Guide de LA SANTE. En purifiant le sang, elles sont un préservatif des nombreuses maladies et les moindres malaises qu'amène le renouveau. — Se vendent dans toutes les Pharmacies. — Exiger avec chaque boîte le Nouveau Guide de la Santé. — Toute communication relative à la Méthode dépurative, doit être adressée à M. GOLVIN, 50, rue Olivier-de-Serres, Paris. — A Montréal, LAVIOLETTE & NELSON.

Compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien

La COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN offre à vendre des terres dans la FERTILE CONTRÉE de Manitoba et le Territoire du Nord-Ouest, moyennant certaines conditions de culture, à raison de

\$2.50 L'ACRE

Le prix d'achat est payable un sixième comptant et la balance en cinq versements annuels avec intérêt à six pour cent.

UNE REMISE DE \$1.25 L'ACRE

est allouée pour la culture, tel que décrit dans les règlements agraires de la Compagnie.

LES TITRES DE PROPRIÉTÉS

de la Compagnie, que l'on peut se procurer dans toutes les agences de la Banque de Montréal, et dans les autres institutions financières du Canada, seront

RECUS A DIX POUR CENT DE PRIME

sur leur valeur au pair, plus les intérêts composés, pour et en paiement du prix d'achat, diminuant d'autant par conséquent le prix de la terre pour l'acheteur.

Des conditions spéciales seront faites aux compagnies d'émigration et d'agriculture.

Pour copie des règlements agraires et autres détails, s'adresser au commissaire des terres de la compagnie, JOHN McTAVISH, à Winnipeg, ou au soussigné,

(Par ordre des directeurs.) CHARLES DRINKWATER, Secrétaire.
 MONTREAL, 1er Décembre 1881.



CANAL WELLAND

Avis aux Entrepreneurs

DES soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription: "Soumission pour le Canal Welland," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, MARDI, le 11e jour de JUILLET prochain, pour certains changements à faire à l'cluse No. 2, sur la ligne de l'ancien Canal Welland, et l'agrandissement de la dite écluse.

On pourra voir une carte de l'endroit ainsi que les plans et devis des travaux à faire, à ce bureau et au bureau de l'ingénieur local, Thorold, dès et après MARDI le 27e jour de JUIN prochain; l'on pourra aussi obtenir des formules imprimées de soumission.

Les entrepreneurs devront se rappeler que chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque de banque accepté pour la somme de \$1,500; cette somme sera confisquée si le soumissionnaire refuse de signer le contrat pour l'exécution des travaux aux taux et prix offerts, et aux termes et conditions stipulés dans le devis.

Le chèque sera remis à ceux dont les soumissions n'auront pas été acceptées.

Le département ne s'engage pas, néanmoins, à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire.

Dépt. des chemins de fer et canaux, }
 Ottawa, 22 mai 1882.

" L'OPINION PUBLIQUE "

On peut s'abonner pour 6 mois ou un an en s'adressant au No. 7, de la rue Bleury. La nouvelle administration a fait un choix de collaborateurs recrutés dans tout ce que la Province a de meilleur comme écrivains. L'abonnement n'est que de \$3.00 par an.

LACOSTE, GLOBENSKY & BISAILLON,

AVOCATS,

No. 11, Cote de la Place-d'Armes.

MONTREAL

ALEX. LACOSTE, C.R.L.L.D. BENJ. GLOBENSKY, C.R.

F. J. BISAILLON, B.C.L. T. BROSSAU, L.L.B.

LORGE & CIE.

21, RUE SAINT-LAURENT

Tiennent une spécialité de Chapeaux de Soie de Feutre qu'ils fabriquent eux-mêmes.

MOUSSEAU, ARCHAMBAULT & MONK

AVOCATS,

No. 7, RUE ST-JACQUES (AU SECOND)

MONTREAL

Hon. J. A. MOUSSEAU, J. L. ARCHAMBAULT, B.C.L.

C.R. et M.P., Sec. d'Etat. F. D. MONK, B.C.L.

70 CARTES DE VISITES avec votre nom.

100 caractères nouveaux, nouveaux genres, par des artistes: Bouquets, Oiseaux, Chromos, Paysages, etc., tous différents. Livre d'échantillons complet pour agents, 25c. Grande variété de Cartes d'Annonces. Diminution pour le commerce et les imprimeurs. 100 Échantillons de Cartes d'Annonces de Fantaisie, 50c. Adresse: STEVENS & BROS., boîte 22, Northford Ct.

LA COMPAGNIE

LITHOGRAPHIQUE - BURLAND

(LIMITÉE)

CAPITAL \$200,000

ELECTROTYPEURS,

LITHOGRAPHES,

IMPRIMEURS,

GRAVEURS,

EDITEURS,

ETC., ETC.

3, 5, 7, 9 & 11, RUE BLEURY

MONTREAL

Cette compagnie, possédant un capital plus élevé qu'aucune autre Compagnie Lithographique du Canada, se trouve par sa position financière et le matériel considérable qu'elle possède, capable d'entreprendre l'exécution de toutes espèces d'ouvrages dans les diverses branches d'industrie qu'elle exploite.

Un personnel considérable d'artistes lui permet de garantir la qualité de ses ouvrages.

Elle possède en outre :

12 presses à vapeur.

1 machine patentée à vernir les étiquettes.

1 machine électrique à vapeur.

4 machines à photographier.

2 machines à gravure photographique.

2 machines à enveloppe.

Aussi : Machines à perforer, à couper, à marquer, presse à relief pour enveloppes et têtes de lettres, presse hydraulique, etc., etc.

Toutes commandes pour la Gravure, la Lithographie, la Typographie, l'Electrotypie, etc., exécutées avec soin et à des prix modérés.

Éditeurs du CANADIAN ILLUSTRATED NEWS, du SCIENTIFIC CANADIAN et PATENT OFFICE RECORD, et aussi imprimeurs de L'OPINION PUBLIQUE.

Toutes commandes par Poste promptement exécutées.

G. B. BURLAND, Gérant